



Assemblée générale

Soixante-quatorzième session

Première Commission

11^e séance plénière

Lundi 21 octobre 2019, à 10 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Llorentty Solíz..... (Bolivie (État plurinational de))

La séance est ouverte à 10 h 30.

Organisation des travaux

Le Président (*parle en anglais*) : Je tiens à présenter mes excuses pour ce retard. Je voudrais informer toutes les délégations que, vendredi, la Première Commission a clôturé son débat général, et qu'au total, 135 délégations ont pris la parole, soit le même chiffre que l'année dernière.

La Commission va maintenant reprendre l'examen des questions d'organisation.

Je donne la parole au représentant de la Fédération de Russie.

M. Belousov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je prends la parole pour revenir sur la question que notre délégation a soulevée à la séance du 3 octobre consacrée à l'organisation des travaux (voir A/C.1/74/PV.1). Deux semaines et demie se sont écoulées depuis. Nous serions en droit de nous attendre à ce que, pendant ce délai, des changements notoires aient été amorcés pour régler la situation, dont la faute incombe aux autorités des États-Unis d'Amérique, et que les obstacles au libre accès de représentants d'États Membres au Siège de l'Organisation des Nations Unies aient été levés afin qu'ils puissent participer aux travaux de ses organes. Or, aucun progrès en vue de l'amélioration ou du règlement de cette situation n'a encore été enregistré. C'est pourquoi je suis contraint de dresser un nouvel état des lieux des mesures prises par les États-Unis d'Amérique pour s'acquitter de

leurs obligations au titre de l'Accord de siège de 1947 et des conséquences négatives que pourrait avoir la poursuite de la politique de discrimination des États-Unis contre un certain nombre d'États Membres de l'ONU. Je vais procéder point par point.

Premièrement, les travaux de l'ONU et de ses organes reposent sur des principes fondamentaux consacrés par la Charte des Nations Unies. Aucun État n'a le droit de bafouer ces principes ou d'en faire sa propre interprétation. L'un de ces principes est que tous les accords et traités doivent être appliqués sans condition. Nous voyons une violation flagrante de ce principe dans la manière dont les États-Unis abordent l'Accord fondateur conclu entre l'Organisation des Nations Unies et le pays hôte. Nous ne pouvons pas vraiment qualifier la coopération des États-Unis de crédible si depuis 30 ans, au mépris des dispositions explicites de l'Accord de siège de 1947, les autorités américaines bafouent le droit des États Membres à participer pleinement aux travaux des organes de l'ONU.

Un autre principe important, c'est l'égalité de tous les États Membres. En manquant à leurs obligations au titre de l'Accord de 1947, les États-Unis piétinent effrontément ce principe. Puisqu'ils ne peuvent envoyer des experts aux événements de l'ONU à cause de la politique de visas arbitraire des autorités américaines, certains États se trouvent désavantagés par rapport aux États-Unis. Ainsi Washington peut-elle

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).



aisément monter une équipe solide d'experts pour régler une question inscrite à l'ordre du jour de la Première Commission, tandis que d'autres pays peuvent se voir refuser cette possibilité. Cela ne fait qu'accentuer l'inégalité de leur position par rapport aux États-Unis, alors qu'ils sont, dans certains cas, déjà bien plus mal lotis en raison de problèmes économiques, sociaux ou domestiques. Il est absolument inacceptable que les États-Unis contreviennent constamment aux obligations qui leur incombent en tant que pays hôte de l'ONU.

Je souligne qu'il est bien question ici de ces obligations que, pour une raison obscure, les États-Unis traitent depuis quelque temps de manière capricieuse. Je rappelle que ces obligations sont associées au privilège, accordé aux États-Unis, de servir d'hôte à l'Organisation des Nations Unies, notre maison commune. Ce privilège va de pair avec la responsabilité qui incombe au pays hôte de garantir le bon fonctionnement de l'Organisation, ce qui implique de donner à tous les États Membres sans exception la possibilité de participer pleinement aux travaux de ses organes. Le pays hôte doit donc veiller à leur assurer cette possibilité sans condition, qu'il le veuille ou non et que cela lui plaise ou non.

Selon nous, ce prétendu «problème de visas» est l'illustration du mépris flagrant de Washington envers cette responsabilité. Dans ce cas particulier, il s'agit d'un membre permanent du Conseil de sécurité, un État doté de l'arme nucléaire, et qui endosse, entre autres, une responsabilité spéciale dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Une question légitime se pose : si les États-Unis font montre d'un tel mépris à l'égard de leur statut de pays hôte, n'auront-ils pas une attitude tout aussi irresponsable dans leur manière d'aborder les questions de paix et de sécurité? Même si, compte tenu de ce que l'histoire de la fin du XX^e siècle et du début du XXI^e siècle nous a appris, il s'agit probablement d'une question rhétorique.

Je vais maintenant passer du général au particulier. Ces deux dernières semaines et demie, nous n'avons vu, de la part des États-Unis, aucune mesure pratique, quelle qu'elle soit, tendant au règlement de la situation concernant l'octroi de visas aux membres des délégations étrangères, notamment celle de la Russie, qui étaient censées participer aux travaux de la Première Commission. En outre, la dernière réunion du Comité des relations avec le pays hôte a montré que les autorités des États-Unis n'ont pas l'intention de revenir sur leur position ou de revoir leur politique discriminatoire de

visas, en dépit du fait que cette question est spécifique, urgente et repose sur un fondement juridique solide.

Lors de la réunion du Comité des relations avec le pays hôte, le représentant des États-Unis a été on ne peut plus clair sur le fait que les visas ne seraient pas délivrés pour des raisons de sécurité nationale, faisant ainsi de facto obstacle à la pleine participation de la délégation russe et d'un certain nombre d'autres délégations. Il est injustifié, voire étrange, de déclarer que la délivrance de visas à des représentants étrangers invités à participer à des réunions sous les auspices des Nations Unies tient à des questions de sécurité nationale. Si les États-Unis considèrent les travaux de l'ONU et la participation de représentants étrangers à ceux-ci comme une menace à leur sécurité nationale, alors il est peut-être temps de se demander s'il ne vaudrait pas mieux déménager le Siège de l'Organisation dans une autre ville que New York. Jusqu'à présent, tous les États Membres ont considéré l'ONU comme un des mécanismes multilatéraux les plus importants chargés d'adopter des mesures pour maintenir la paix internationale et garantir la sécurité mondiale. Mais, pour des raisons incompréhensibles, seuls les États-Unis affirment que l'ONU représente en soi un danger.

Troisièmement, ces deux dernières semaines et demie, nous avons reçu le soutien actif d'États dont les représentants ont aussi été victimes de la politique discriminatoire de visas des États-Unis, et beaucoup de délégations nous ont exprimé leur sympathie et dit comprendre notre position. Je tiens à remercier ceux qui ont soutenu la position de la Fédération de Russie, de quelque manière que ce soit, et ceux qui se sont montrés sincèrement solidaires. Cela dit, nous ne soulevons pas la question de la manière dont les États-Unis s'acquittent de leurs obligations au titre de l'Accord de 1947 pour attirer la sympathie ou la compréhension, mais pour que nous puissions, avec nos collègues de la Commission investie de la plus grande autorité au sein de l'ONU, exprimer notre désaccord catégorique au sujet de cette politique discriminatoire.

Nous continuons d'appeler tous nos collègues de la Commission à envoyer un message sans équivoque aux États-Unis concernant le caractère inacceptable de leur politique et quant à notre refus de tolérer la détermination de Washington à passer outre à ses obligations découlant de l'Accord de 1947. Si les délégations ne répondent pas à notre appel et s'abstiennent d'exprimer leur désaccord avec la ligne de conduite destructrice et discriminatoire des États-Unis, cela pourrait avoir des

conséquences tout à fait déplorables sur ce mécanisme multilatéral de désarmement. Si nous ne faisons pas preuve, ensemble, de fermeté et de détermination sur la question, nous souscrivons à l'idée que les États-Unis peuvent continuer de se permettre des caprices, d'imposer leurs vues à tout le monde et d'exercer une pression sans précédent sur tout État qui n'est pas d'accord avec eux. Nous ne pouvons pas permettre un tel scénario.

Je tiens à souligner que nous avons été contraints de nous adresser à la Première Commission parce que la situation liée à la délivrance de visas aux représentants étrangers s'est récemment nettement détériorée. Je peux prouver ce triste constat rien qu'en prenant l'exemple de ma délégation. L'année dernière, un seul expert s'était vu refuser un visa, alors qu'il était un membre essentiel de la délégation russe : Konstantin Vorontsov, Chef de la section de notre ministère des affaires étrangères chargée des questions multilatérales de désarmement, et notamment de la Première Commission. Cette année, huit personnes, c'est-à-dire près de la moitié de notre délégation, se sont vu refuser un visa. Il ne s'agit pas seulement des membres du personnel du Ministère des affaires étrangères, mais aussi des représentants du Ministère de la défense et de Roscosmos, l'entreprise d'État pour les activités spatiales, qui étaient censés participer aux débats thématiques, aux événements en marge de la Première Commission et aux consultations sur les projets de résolution. En ce qui concerne la sous-représentation de la délégation russe à la soixante-quatorzième session de l'Assemblée générale dans son ensemble, 18 personnes se sont vu refuser un visa d'entrée aux États-Unis.

Étant donné cette attaque ciblée contre la Russie, que nos collègues américains nous invitent à collaborer sur des projets de résolution conjoints portant sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales et à la cybersécurité internationale nous semble d'un cynisme moqueur. Ce qui nous laisse le plus perplexe, c'est leur volonté d'envoyer leurs prétendues équipes d'experts à New York à cette fin. En d'autres termes, on nous impose un jeu à sens unique, dans lequel les États-Unis bénéficient d'un énorme avantage, tant numérique qu'en matière d'expertise. Pour citer un célèbre commentateur sportif russe, « Nous pouvons nous passer de ce type de hockey! »

En continuant d'utiliser la délivrance de visas comme moyen de pression sur d'autres États, limitant ainsi les effectifs de leurs délégations et nuisant à leur capacité à s'investir dans un dialogue constructif, approfondi et concret sur les questions les plus urgentes dont est saisie la

Première Commission, les États-Unis d'Amérique portent une atteinte directe et délibérée aux travaux de cet organe de l'ONU. En laissant sans suite nos appels les invitant à régler cette situation au plus vite, les États-Unis entravent les travaux de la Première Commission – c'est un fait qu'ils ne peuvent pas balayer comme ils le font avec les obligations qui leur incombent au titre de l'Accord de 1947. Nous nous adressons à la Première Commission afin qu'elle envoie, aux autorités américaines, au nom des 193 délégations, un message fort selon lequel nous rejetons catégoriquement la politique de visas des États-Unis.

Quatrièmement, dans les coulisses, certains considèrent que la « question des visas » est purement bilatérale, une opinion sans aucun fondement politique ou juridique. Ce n'est pas la Russie, mais les États-Unis qui sont le pays hôte de l'ONU. Ce n'est pas la Russie, mais les États-Unis qui se sont portés volontaires, dans le cadre de l'Accord de 1947, pour accueillir le Siège. Personne ne les y a forcés. Ce n'est pas la Russie, mais les États-Unis qui doivent garantir le libre accès des représentants étrangers au Siège de l'ONU. La délégation russe n'est pas venue à New York pour un « petit rendez-vous » bilatéral avec nos collègues américains, mais pour examiner des questions urgentes et sensibles de sécurité internationale avec les autres États Membres, dans un format multilatéral.

En l'occurrence, la Fédération de Russie s'exprime au nom et à l'appui d'un grand groupe d'États qui ont souffert des mesures arbitraires des autorités des États-Unis d'Amérique. Je ne répéterai pas les chiffres et délais annoncés lors de la réunion du 15 octobre du Comité des relations avec le pays hôte. Je me contenterai de dire que l'indifférence que les États-Unis affichent depuis quelques décennies en réponse aux requêtes légitimes d'autres États Membres est franchement choquante. Cette situation est intolérable, et nous n'allons pas l'accepter plus longtemps. Nous n'aurons de cesse de faire tout notre possible pour que les États-Unis changent d'attitude s'agissant de leurs obligations au titre de l'Accord de 1947, et pour cela, nous comptons sur le soutien solidaire du reste des États Membres. Seuls les États-Unis peuvent résoudre le problème des visas. Les autorités américaines doivent prendre pleinement conscience des conséquences de la voie qu'ils ont choisie à l'égard d'autres États Membres de l'ONU que, pour une raison quelconque, Washington considère comme indésirable.

Cinquièmement, ces deux dernières semaines et demie, nous avons entendu des gens de plusieurs bords dire que la Première Commission n'était pas le lieu approprié

pour l'examen de la question des visas. C'est ce que nous ont dit plusieurs membres d'autres délégations ainsi que des représentants du Secrétariat et de la société civile. Je conviens que le mandat de la Première Commission ne prévoit pas l'examen de questions qui relèvent des compétences du Comité des relations avec le pays hôte. Cependant, nous n'avions pas prévu d'aborder ici la question des visas, et encore moins de devoir y expliquer nos relations avec qui que ce soit. Nous avons soulevé la question du bon fonctionnement de la Première Commission parce qu'il est entravé par la politique discriminatoire de visas des États-Unis et, plus généralement, par leur mépris affiché des obligations qu'ils ont contractées au titre de l'Accord de 1947. Nous avons justement parlé de la normalisation des travaux de la Première Commission il y a deux semaines, et nous en parlons encore aujourd'hui.

Je rappelle à mes collègues que, conformément au document publié sous la cote A/C.1/74/1, outre les questions de fond inscrites à l'ordre du jour, les questions renvoyées à la Première Commission incluent également la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale. Garantir le bon fonctionnement de la Première Commission et faciliter un examen détaillé de toutes les questions de fond inscrites à son ordre du jour est donc intrinsèquement lié à ce point de l'ordre du jour de l'Assemblée générale. Il s'agit pour nous d'une question fondamentale qui a une incidence directe sur l'avenir de la Première Commission et sur celui de la maîtrise des armements, du désarmement et de la non-prolifération. Il est impossible de prendre une décision raisonnable si un État, à qui nous avons confié certaines responsabilités s'agissant de l'ONU, continue d'entraver les travaux de l'une de ses commissions principales. J'appelle l'attention sur le fait que ce n'est pas la première fois que nous voyons les États-Unis tenter de déstabiliser les travaux de l'une des composantes du mécanisme international des Nations Unies pour le désarmement. Tout au long des sessions de 2018 et de 2019 de la Conférence du désarmement, les États-Unis ont compromis les travaux de cette instance lors des présidences syrienne et vénézuélienne.

Sixièmement, toutes les tentatives d'imputer le blocage des travaux de la Première Commission à la Russie sont absurdes. À l'instar de la grande majorité des délégations, nous attachons une importance fondamentale au caractère constructif, impartial, approfondi et objectif de l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour de la Commission. En tant que membre permanent du Conseil de sécurité, la Fédération de Russie est pleinement consciente de sa responsabilité dans la formulation de solutions aux problèmes les plus pressants

en matière de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération, ce qui permet ensuite de renforcer la paix et la sécurité internationales. La composition initiale de notre délégation, incluant, outre les représentants du Ministère des affaires étrangères, des experts d'autres ministères russes, a réaffirmé l'importance que nous accordons au bon déroulement des travaux de la Première Commission. Nous étions prêts à un dialogue concret et professionnel avec toutes les autres délégations sans exception sur l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour de la Première Commission. Cependant, en refusant d'accorder un visa à la moitié de notre délégation, les autorités américaines ont sévèrement limité notre capacité à participer à un tel dialogue.

Le fait que nous avons présenté quatre projets de résolution et un projet de décision, ainsi que notre volonté de discuter des projets de documents semblables présentés par d'autres États ne sont qu'un gage supplémentaire de notre détermination à participer de manière active et productive aux travaux de la Première Commission à la soixante-quatorzième session. En outre, nous nous sommes réjouis des efforts faits par d'autres délégations pour surmonter les difficultés de procédure et se consacrer au débat sur les questions de fond inscrites à l'ordre du jour. Nous avons accepté de passer au débat général pour que les États puissent exercer leur droit de parole sur des questions qu'ils considèrent comme prioritaires et qui, selon eux, doivent être réglées le plus tôt possible afin de maintenir la paix internationale et la sécurité régionale et mondiale. Nous n'avons pas entravé la soumission à l'examen de la Première Commission de projets de résolution et de décision par d'autres délégations. Tout cela atteste complètement de l'attachement de la Russie au bon fonctionnement du mécanisme multilatéral des Nations Unies pour le désarmement. Il n'y a donc absolument pas lieu de nous accuser de bloquer les travaux de la Première Commission ou de chercher à leur nuire. Nous sommes disposés à nous entretenir avec les autres délégations et à déterminer l'orientation des efforts conjoints de la communauté internationale dans le domaine de la maîtrise des armements, du désarmement et de la non-prolifération en mettant pleinement à profit le potentiel de la Première Commission.

Septièmement, d'ordinaire, le principe du consensus a toujours présidé à l'examen par la Première Commission des questions d'organisation et de procédure. Voter sur une question dès les premières étapes des travaux de la Commission a toujours été considéré comme hors norme et peu propice au maintien d'une atmosphère favorable aux débats de fond. Nous

sommes tout à fait d'accord. Le programme de travail de la Première Commission doit être adopté par consensus, mais cela n'est possible que si aucun facteur, y compris des facteurs externes, n'entrave le début de ses travaux de fond. Mais même dans des circonstances aussi extrêmes, nous devons toujours aspirer au consensus, sans quoi ce ne sera qu'un nouveau signe de crise profonde dans ce domaine aussi fondamental pour la sécurité internationale que celui de la maîtrise des armements, du désarmement et de la non-prolifération.

Cela fait maintenant plusieurs années que nous observons un autre signe de cette crise. Je fais allusion à la diminution annuelle du nombre de projets de résolution que la Première Commission adopte par consensus. L'année dernière, ce nombre représentait moins de la moitié du nombre total de projets, et cette année, cela pourrait être encore pire. Les seuls qui pourraient être intéressés par une telle crise, ce sont ceux qui prennent des mesures destructrices pour déstabiliser par tous les moyens l'architecture de sécurité internationale. Afin d'empêcher l'aggravation de cette crise, la délégation russe est prête à travailler en relation étroite avec les autres délégations afin de trouver un compromis pour poursuivre nos travaux de fond communs au sein de la Première Commission.

Encore quelques mots. Si les États-Unis ne tirent pas profit du répit que nous pouvons leur accorder, la Fédération de Russie se verra contrainte d'insister fermement sur le transfert des travaux de la Première Commission et de la Commission du désarmement de l'ONU à Vienne ou à Genève. Nous ne sommes pas non plus opposés à l'idée d'envisager un autre lieu pour accueillir ces instances, tant qu'il présente l'infrastructure nécessaire à leurs travaux. Nous estimons que c'est la seule solution au problème de l'accès des représentants étrangers aux événements de l'ONU si les États-Unis continuent de refuser de prendre des mesures concrètes pour régler la situation.

À ceux qui éprouvent des doutes quant à cette initiative, je leur demande s'ils sont prêts à garantir que les États-Unis mettront immédiatement un terme à leur politique discriminatoire et accorderont un visa à tous les membres des délégations sur le point d'arriver à New York pour prendre part à une série d'événements internationaux décisifs, particulièrement la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, la session à venir de la Commission du désarmement et la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020.

Le Secrétariat est-il disposé à nous assurer que la situation actuelle concernant l'accès au Siège de l'ONU ne se répétera pas lors de la prochaine session de la Première Commission, et que tous les experts envoyés par nos capitales seront en mesure de participer à tous ces événements?

Je tiens à rappeler que nous avons demandé qu'un rapport soit remis à la Première Commission sur les efforts déployés par le Secrétariat pour régler le problème des visas ainsi que sur les propositions concrètes pour faire amende honorable. Nous avons également demandé au Secrétariat de procéder à une évaluation sans équivoque de la politique discriminatoire des États-Unis vis-à-vis des délégations d'autres États. Jusqu'à présent, nous n'avons vu aucun rapport, aucune proposition ni aucune évaluation. Nous espérons que ce malentendu sera levé lors de la réunion avec la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, M^{me} Izumi Nakamitsu. La délégation russe insiste sur ce point, puisque nous n'avons vu aucun résultat tangible des efforts fournis par le Secrétariat pour résoudre le problème des visas. Si la Haute-Représentante ne peut répondre à nos préoccupations, que le Secrétaire général lui-même prenne la parole devant la Commission sur tous ces problèmes.

Je vous remercie, Monsieur le Président, ainsi que tous mes collègues, et je tiens à remercier également les interprètes pour leur professionnalisme et leur excellent travail.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant des États-Unis.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je serai bref. Le Comité des relations avec le pays hôte s'efforce activement de régler la question des visas. Qu'il me soit simplement permis de dire qu'il faut laisser le temps au processus d'aboutir.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous comprenons tous la situation actuelle au sein de la Commission. Le Bureau s'est efforcé de coopérer avec d'autres acteurs, ainsi qu'avec différentes délégations, afin de régler le problème. Ces deux dernières semaines, nous avons réussi à tenir le débat général, mais j'estime, avec l'appui du Bureau, que nos travaux devraient se poursuivre le plus vite possible. Nous avons une proposition, que je voudrais ici expliquer.

La Commission va maintenant examiner le document publié en anglais uniquement sous la cote A/C.1/74/CRP.1/Rev.2 avant de se prononcer à son sujet.

Je souligne que la version révisée de ce texte indique les changements apportés aux dates du débat général, du débat thématique et de notre table ronde commune avec la Quatrième Commission, ainsi que l'annulation de séances initialement assorties de l'indication « si besoin et/ou si les services sont disponibles ». À la lumière de nos consultations et de la déclaration que le représentant de la Fédération de Russie vient de faire, je propose de reporter au 7 ou au 8 novembre l'examen des points « Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale » et « Planification des programmes », lorsque la Commission en aura terminé avec l'examen de toutes les propositions relatives à l'ensemble des points de l'ordre du jour, et lorsqu'elle se sera notamment prononcée sur tous les projets de résolution et de décision. Telle est ma proposition.

Je donne la parole au représentant de la Fédération de Russie.

M. Belousov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je voudrais vous demander, Monsieur le Président, de bien vouloir répéter la proposition que vous venez de formuler. Si j'ai bien compris, nous allons nous prononcer sur un document, une nouvelle version du programme de travail provisoire, qui prévoit notamment l'adoption de projets de résolution, après quoi nous suspendrons notre travail de fond et reviendrons aux questions d'organisation et de procédure avant d'examiner les points 19 et 20 de l'ordre du jour figurant dans le document publié sous la cote A/C.1/74/1?

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais clarifier cela. Il est proposé d'adopter l'ensemble du programme de travail provisoire, à l'exception du point 121 de l'ordre du jour, « Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale », et du point 136 de l'ordre du jour, « Planification des programmes ». Autrement dit, nous adopterions tout le programme de travail provisoire hormis ces deux points. Et, bien évidemment, lorsque nous nous serons prononcés sur tous les projets de résolution et de décision, nous reviendrons aux questions d'organisation et discuterons de l'adoption des deux points de l'ordre du jour restants. Telle est la proposition.

Je donne la parole au représentant de la Fédération de Russie.

M. Belousov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de cette précision. Je pense que cette proposition est acceptable pour la Fédération de Russie.

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que la Commission souhaite procéder conformément

au programme de travail et au calendrier provisoires figurant dans le document publié en anglais uniquement sous la cote A/C.1/74/CRP.1/Rev.2, tel que révisé oralement, étant entendu que la Commission pourrait adapter le programme de travail et le calendrier des travaux au besoin?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous allons maintenant examiner le projet de calendrier indicatif contenu dans le document A/C.1/74/CRP.2/Rev.2. Les délégations noteront que le document a été mis à jour pour tenir compte d'un nouvel ordonnancement des séances pour le débat thématique de la Commission. Puis-je considérer que la Commission souhaite procéder conformément au projet de calendrier indicatif contenu dans le document A/C.1/74/CRP.2/Rev.2, étant entendu qu'elle pourra modifier le calendrier le cas échéant?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole aux délégations qui souhaitent faire des déclarations.

M. Balouji (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je tiens à expliquer la position de ma délégation au sujet de l'adoption du programme de travail. À la séance d'organisation de la Commission (voir A/C.1/74/PV.1) et à plusieurs autres occasions, j'ai fait savoir qu'en raison du non-respect par le pays hôte de ses obligations en vertu de l'Accord de Siège et de la Charte des Nations Unies, ma délégation était devenue victime du comportement irresponsable des États-Unis, non seulement en ce qui concerne la délivrance de visas aux représentants iraniens, mais aussi du fait des restrictions sévères qui ont été imposées à notre délégation. Il nous faut impérativement trouver une solution à ces problèmes. Nous ne voulons en aucun cas perturber le climat pacifique qui règne à la Commission ni interférer avec ses travaux. Nous essayons plutôt d'attirer votre attention, Monsieur le Président, et celle de nos collègues, sur une affaire grave qui met l'état de droit en péril. À cause de cette intrusion, ma délégation n'est pas en mesure d'accomplir son devoir qui consiste à représenter la République islamique d'Iran. Le processus d'adoption du programme de travail est perturbé, en dépit du fait que nous n'avons aucun problème avec le programme en lui-même.

La politique discriminatoire des États-Unis a pour effet que les membres de la délégation iranienne envoyés pour participer aux réunions de l'ONU se heurtent à des interdictions et à une attitude illégales et contraires

aux principes de la diplomatie. Ils sont soumis à d'intenses manœuvres d'intimidation et à des politiques de harcèlement. Les diplomates iraniens n'ont accès qu'à trois bâtiments à New York : le Siège de l'ONU, la Mission permanente de la République islamique d'Iran auprès de l'Organisation des Nations Unies et la résidence du Représentant permanent. Il n'y a pas d'hôtel dans la zone désignée pour la délégation iranienne, et même l'hébergement des diplomates en visite requiert une dérogation de la part de l'État hôte. C'est là une violation flagrante de l'Accord de Siège. Si la Commission agissait sur la base du programme de travail, sans tenir compte de la situation particulière et urgente de ma délégation, elle serait en infraction avec la Charte. Nous sommes les Nations Unies, pas les Nations Unies des puissants et des privilégiés. L'ONU est fondée sur l'égalité souveraine de ses États Membres depuis sa création. Je ne veux pas entrer dans le détail précis des obligations que les États-Unis enfreignent, et où. Tout ce que je veux, c'est que la Commission s'attarde un instant sur le Préambule de la Charte, où les États Membres sont engagés à :

« proclamer à nouveau leur foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine et dans l'égalité des droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes et petites ».

Ces deux derniers mois, le pays hôte a adressé deux notes à notre mission, imposant des restrictions sans précédent et choquantes au personnel de celle-ci. Il a limité la circulation des membres de notre mission permanente à une petite zone de Manhattan et du Queens, réduisant la distance totale de déplacement à moins de cinq kilomètres, contre 32 à 40 auparavant, ce qui restreint le mouvement des diplomates iraniens aujourd'hui affectés à la Mission à un rayon de cinq kilomètres autour de leur résidence actuelle pour une période temporaire de 12 mois. En conséquence, leur liberté de circulation est extrêmement limitée, et il se voient refuser l'accès aux nécessités de base indispensables pour mener une vie décente et privés de la possibilité d'avoir une existence normale. Cela peut sembler incroyable, mais c'est vrai. Le pays hôte a même rejeté toutes les dérogations que nous avons demandées pour avoir accès aux universités et aux médecins, hôpitaux et dossiers médicaux, ce qui met en danger nos droits fondamentaux. La procédure de demande de dérogation est insultante et empiète gravement sur le droit à la vie privée, violant ainsi le droit des États-Unis. Par exemple, il est inacceptable que les diplomates doivent révéler au Département d'État des États-Unis le motif

de leurs visites chez le médecin. De toute façon, chaque fois qu'une demande de dérogation a été déposée, elle a été rejetée.

L'Article 105 de la Charte des Nations Unies dispose que l'aptitude des États Membres à exercer en toute indépendance leurs fonctions en rapport avec l'ONU est une condition indispensable pour les travaux de l'Organisation. Il y est ainsi énoncé que

« [I]es représentants des Membres des Nations Unies et les fonctionnaires de l'Organisation jouissent également des privilèges et immunités qui leur sont nécessaires pour exercer en toute indépendance leurs fonctions en rapport avec l'Organisation ».

Aujourd'hui, le pays hôte enfreint gravement ses diverses obligations, y compris au titre de la Charte, et entrave sérieusement l'exercice en toute indépendance par notre mission de ses fonctions en rapport avec l'Organisation, en essayant systématiquement de réduire notre mission au silence par l'imposition de restrictions à nos collègues qui viennent à New York et de restrictions handicapantes qui nuisent au fonctionnement normal de notre mission ainsi qu'à nos vies privées. Chacun dans cette salle a connaissance des restrictions graves, inhumaines, sans précédent, choquantes et humiliantes, qui ne sont en réalité pas des restrictions mais du harcèlement. Si quelqu'un n'a pas vu la liste de ces restrictions, j'en ai des exemplaires à distribuer. Comment la délégation iranienne peut-elle exercer ses fonctions en toute indépendance sous une pression si intense? Le pays hôte nous prive de l'accès aux universités, aux hôpitaux et aux médecins généralistes, et il lie le mouvement des diplomates iraniens à des questions bilatérales. Toutes ces mesures illégales montrent que la ville où se trouve le Siège de l'ONU est utilisée comme un levier politique contre mon pays. Selon l'Article 2 de la Charte,

« [l']Organisation est fondée sur le principe de l'égalité souveraine de tous ses Membres. Les Membres de l'Organisation, afin d'assurer à tous la jouissance des droits et avantages résultant de leur qualité de Membre, doivent remplir de bonne foi les obligations qu'ils ont assumées aux termes de la présente Charte ».

Le pays hôte assume-t-il ses obligations à l'égard de ma délégation? En violant ces obligations, il prive ma délégation des avantages découlant de notre qualité de Membre. Nous demandons instamment au Secrétaire général de soumettre cette affaire à une procédure

d'arbitrage, conformément au chapitre 21 de l'Accord de Siège. Nous lui avons envoyé deux lettres officielles en ce sens et attendons toujours une réponse.

Le statut des missions permanentes ne permet pas de mesures de représailles de la part du pays hôte. Étant donné que les missions permanentes relèvent de l'ONU et non du pays hôte, elles ne peuvent pas être l'objet de conflits bilatéraux entre les États dépêchant des missions et le pays hôte. Des résolutions de l'Assemblée générale le confirment et telle a toujours été la position du Secrétariat de l'Organisation en ce qui concerne pareilles restrictions. Aujourd'hui, chaque État Membre a l'obligation morale de s'élever contre de telles restrictions. C'est la seule manière de défendre l'Organisation des Nations Unies et de préserver l'état de droit. Accueillir le Siège de l'ONU est un énorme privilège qui s'accompagne de certaines responsabilités. Le fait d'accorder les privilèges et les immunités diplomatiques nécessaires, y compris la délivrance rapide de visas, n'est pas une faveur, mais une responsabilité du pays hôte. Nous ne demandons rien d'autre que l'exercice de nos droits en vertu de la Charte, de l'Accord de Siège et de tous les instruments internationaux applicables. Ma délégation appelle tous nos collègues à envoyer un message fort au pays hôte en prenant des décisions qui contribuent à un multilatéralisme véritable et complet, sans violer les droits légitimes et juridiques d'aucune délégation.

M. Belousov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je m'excuse de prendre à nouveau la parole. Je voudrais simplement clarifier la position de mon pays concernant votre proposition, Monsieur le Président. Nous l'avons approuvée d'abord et avant tout parce que, contrairement aux États-Unis, nous comprenons pleinement notre responsabilité à l'égard de la paix et de la sécurité internationales en tant qu'État doté d'armes nucléaires et membre du Conseil de sécurité. Nous avons accepté de souscrire à votre proposition aujourd'hui sur la seule base de ces considérations. Je souligne une fois encore que nous continuerons de suivre d'extrêmement près la question du respect par les États-Unis de leurs obligations en vertu de l'Accord de Siège de 1947.

Le Président (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier toutes les délégations de leur patience et de leur souplesse.

M. Hallak (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, nous vous remercions, Monsieur le Président, de vos efforts visant à nous permettre de parvenir à un accord sur le programme de travail provisoire, que vous avez révisé oralement. À cause des politiques

discriminatoires du pays hôte du Siège de l'ONU, les travaux de la Première Commission sont perturbés cette année, et c'est la première fois que nous voyons une telle attitude visant à perturber les travaux de la Commission. Il est regrettable que le pays hôte viole l'Accord de Siège et la Charte des Nations Unies en ce qui concerne la possibilité pour les délégations des États Membres de se rendre au Siège de l'ONU. La Charte stipule clairement l'égalité de droits entre tous les États. L'affirmation selon laquelle le problème des visas relève d'une question bilatérale est inacceptable. Les États Membres n'ont pas signé l'Accord de Siège de façon bilatérale avec les États-Unis. Il a été signé par le Secrétaire général avec le pays hôte au nom des Nations Unies. Le pays hôte devrait donc s'acquitter de ses responsabilités en vertu de l'Accord de Siège de 1947.

M^{me} Llano (Nicaragua) (*parle en espagnol*) : Nous souhaitons avant tout vous exprimer la reconnaissance du Nicaragua pour tous les efforts que vous déployez afin de remédier à cette situation, Monsieur le Président, et nous sommes d'accord avec la voie que vous avez tracée en ce sens. Nous tenons toutefois à signaler que nous déplorons cette situation, étant donné le non-respect de l'Accord de Siège dont nous sommes témoins avec le refus d'accorder des visas à des délégations de la Première Commission, ce qui porte atteinte au droit des États Membres de l'ONU de participer sur un pied d'égalité et sans discrimination. Nous appelons le pays hôte à réfléchir à la situation en vue de trouver une solution. Nous exprimons notre solidarité avec les pays touchés par ces mesures arbitraires. Le Nicaragua croit fermement dans le principe de l'égalité des droits souverains de tous les États Membres.

M^{me} Sánchez Rodríguez (Cuba) (*parle en espagnol*) : La délégation cubaine tient elle aussi à exprimer son appui à tous les efforts déployés par la présidence afin de trouver une solution au problème de l'adoption du programme de travail et du calendrier indicatif pour les travaux de la Première Commission. Nous approuvons fermement votre proposition, Monsieur le Président, car elle ne nous pose aucune difficulté. Toutefois, nous souhaitons également réitérer la position de notre délégation.

Cuba réaffirme sa profonde préoccupation face aux violations répétées, par le pays hôte, de l'Accord de Siège, en particulier les sections 11, 12, 13 et 27, qui ont trait à la délivrance de visas et à l'accès aux bâtiments du Siège de l'ONU à New York, ainsi que de la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques. En tant que Membre régulièrement victime de telles

violations, nous avons exprimé nos préoccupations face aux retards pris et aux refus opposés par le pays hôte en ce qui concerne la délivrance de visas pour les organes pertinents, et s'agissant des restrictions unilatérales à motivation politique qui sont imposées à la liberté de circulation dans New York, sans solution jusqu'à présent pour améliorer la situation ou y remédier. Les efforts délibérés tendant à empêcher des États Membres d'être représentés aux réunions des Nations Unies sont un affront au multilatéralisme et une entrave au fonctionnement plein et efficace de l'Organisation et de ses grandes commissions.

Les États-Unis portent la responsabilité de faire obstacle au démarrage des travaux de fond de la Première Commission. Le fait pour chaque État de décider de la composition de sa délégation officielle pour les réunions de l'Organisation relève d'une décision souveraine et constitue une prérogative exclusive. Les États-Unis doivent cesser d'interférer avec cela et d'abuser de leurs prérogatives. Nous ne pouvons accepter la moindre violation du droit légitime de tout État Membre de participer sur un pied d'égalité et sans discrimination aux travaux de l'Assemblée générale, y compris la Première Commission et ses organes subsidiaires. Refuser ou retarder la délivrance de visas n'a rien d'une affaire bilatérale. Cuba rejette la mise en œuvre sélective et arbitraire de l'Accord de Siège par les États-Unis, qui a pour but d'empêcher ou de restreindre la participation à l'ONU de certaines délégations d'États Membres et de limiter leur liberté de circulation dans cette ville de façon discriminatoire et délibérée.

Comme preuve de son engagement, Cuba participera de manière active et constructive aux travaux de la Première Commission, et nous exhortons les délégations à faire de même. Tous les États Membres représentés au Siège doivent s'opposer aux politiques unilatérales des États-Unis et clairement leur signifier qu'elles ne seront pas tolérées.

M^{me} Rodríguez Martínez (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Le Venezuela vous sait gré des efforts que vous-même et le reste du Bureau déployez, Monsieur le Président, afin de permettre aux travaux de la Première Commission d'aller de l'avant, malgré les problèmes très complexes que nous rencontrons. Nombre de ces efforts visent à ce que nous puissions achever le débat général, avancer sur les discussions thématiques et préserver un consensus sur l'adoption du programme de travail, ce qui est très important pour notre délégation. Tout cela se fait par

la voie du dialogue pour remédier à la situation difficile avec laquelle nous sommes aux prises à la présente session en raison des mesures unilatérales d'une seule délégation, qui abuse de ses prérogatives au titre de l'Accord de Siège.

Le Venezuela déplore vivement que les demandes formulées par certaines délégations pour participer à la Commission sur un pied d'égalité soient pour l'instant restées sans réponse. Nous réaffirmons que, si nous voulons préserver l'Organisation, nous devons corriger toutes les pratiques malfaisantes qui sapent les buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies, s'agissant en particulier du principe de l'égalité souveraine des États. C'est pourquoi le Venezuela rejette la tendance grandissante du pays hôte à faire un usage politique de ses pouvoirs pour entraver la délivrance de visas aux membres des délégations venant des capitales afin de prendre part aux travaux de l'Organisation. Nous réaffirmons et soulignons le droit de tous les États Membres de constituer leurs délégations de manière souveraine, et le devoir du pays hôte de fournir les installations nécessaires et l'accès requis au Siège de l'ONU, quelles que soient les relations entre les gouvernements de ces pays et le Gouvernement des États-Unis, conformément à l'Accord de Siège.

Ces derniers jours, nous avons entendu nombre d'arguments justifiant ou critiquant les agissements du pays hôte, ainsi que l'incapacité de divers pays à formuler des accusations sérieuses. C'est pourquoi nous jugeons qu'il importe de comprendre que la délivrance des visas, loin d'être une question de pure procédure, forme un élément essentiel qui définit et détermine la participation de nos délégations aux processus de négociation à la Commission. On a également essayé de persuader les Membres que cela relèverait de l'internationalisation présumée d'une affaire bilatérale. Accepter cet argument consisterait à dire que la mise en œuvre des dispositions de l'Accord de Siège dépend des relations bilatérales que les pays entretiennent avec les États-Unis, ce qui est totalement contraire à la lettre et à l'esprit de cet instrument.

Pour terminer, le Venezuela tient à souligner son appui à la décision qui a été prise afin que les travaux de la Commission puissent se poursuivre, préservant ainsi le consensus, et nous vous remercions une fois de plus de vos efforts, Monsieur le Président.

M. Tozik (Biélorus) (*parle en russe*) : Nous adhérons à votre proposition, Monsieur le Président, de continuer les travaux de la Première Commission et

d'adopter le projet de programme de travail. C'est une décision rationnelle qui permettra que les travaux de la Commission se poursuivent. Nous estimons que cette décision ne devrait pas avoir pour effet de retirer de l'ordre du jour la question très importante de l'accès des délégations aux travaux de la Première Commission, et nous partageons les préoccupations qu'un certain nombre de délégations ont exprimées à cet égard. Nous sommes d'avis que le fonctionnement de la Commission et de tous les autres organes de l'Assemblée générale doit être basé sur le respect strict et sans condition des obligations du pays hôte. Nous espérons que toutes les autres questions de procédure liées à la poursuite des travaux de la Première Commission seront adoptées par consensus, ainsi qu'il convient.

Le Président (*parle en anglais*) : J'appelle l'attention de la Commission sur le point 5 de l'ordre du jour, « Élection des bureaux des grandes commissions », et sur l'alinéa a) de l'article 99 du Règlement intérieur, qui se lit comme suit :

« Toutes les grandes commissions élisent un président trois mois au moins avant l'ouverture de la session. L'élection des autres membres du Bureau prévue à l'article 103 a lieu au plus tard avant la fin de la première semaine de la session ».

À ce propos, et comme il est noté dans le document A/C.1/74/INF/4, l'Assemblée générale a défini, dans sa résolution 72/313, adoptée le 17 septembre 2018, la répartition des présidences des grandes commissions pour les 10 prochaines sessions de l'Assemblée générale, c'est-à-dire de la soixante-quatorzième à la quatre-vingt-troisième session. Conformément à l'annexe à cette résolution, c'est le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États qui désignera la présidente ou le président de la soixante-quinzième session. À la lumière de cette disposition, je propose que la Première Commission examine ce point en mai ou en juin 2020, soit environ trois mois avant l'ouverture de la soixante-quinzième session de l'Assemblée générale.

Point 89 à 105 de l'ordre du jour (*suite*)

Examen thématique des questions à l'ordre du jour et présentation et examen de tous les projets de résolution et de décision déposés au titre de tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

Le Président (*parle en anglais*) : La Commission va maintenant entamer la deuxième phase de ses travaux, à savoir, les discussions thématiques sur des sujets précis et la présentation et l'examen de tous les projets de résolution et de décision déposés au titre des points de l'ordre du jour qui lui ont été renvoyés. Conformément à

la pratique établie, nos débats durant cette partie de nos travaux porteront sur les questions spécifiques regroupées autour des sept groupes suivants : « Armes nucléaires », « Autres armes de destruction massive », « Espace extra-atmosphérique (aspects relatifs au désarmement) », « Armes classiques », « Autres mesures de désarmement et sécurité internationale », « Désarmement et sécurité sur le plan régional » et « Mécanisme de désarmement ».

Au vu de la limitation sévère du temps de la Commission, pour des raisons que nous connaissons tous, et afin qu'elle puisse achever ses travaux pendant la période qui lui est allouée et dans la limite des services dont elle dispose, le Bureau a décidé que la Commission devrait raccourcir la durée des déclarations prononcées par les délégations dans le cadre des discussions thématiques, ainsi que celle des déclarations faites dans l'exercice du droit de réponse. Il est proposé que, pour les discussions thématiques, les déclarations prononcées à titre national soient limitées à une durée de trois minutes, et les déclarations prononcées au nom de groupes d'États, à une durée de cinq minutes. Nous encourageons également les États à limiter leurs déclarations faites dans l'exercice du droit de réponse à une durée de cinq minutes et de trois minutes, respectivement, pour les deux interventions. Ces propositions sont formulées en ayant à l'esprit le temps requis pour arriver au bout de la liste des orateurs et l'arrêt des services de conférence après 18 heures, en raison de la crise de liquidités que connaît l'Organisation des Nations Unies.

La Commission va maintenant se prononcer sur les propositions, l'une après l'autre.

Je donne la parole au représentant de la République arabe syrienne.

M. Hallak (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Je m'excuse de demander la parole, mais ma question a trait aux arrangements pris pour la Première Commission. Nous comprenons la situation rencontrée par la Première Commission. Toutefois, ce que nous faisons, c'est changer les modalités des travaux de la Commission, ce qui risque d'avoir des répercussions à l'avenir. Nous avons été jusqu'ici et resterons parmi les États qui soutiennent l'adoption des décisions par consensus, même lorsqu'il s'agit du programme de travail provisoire.

Je m'excuse une fois de plus de revenir sur cette question. Mais à présent, de nouvelles limites nous sont imposées. Le Secrétariat nous distribue en ce moment même des documents d'information indiquant,

par exemple, que le temps accordé aux délégations pour les déclarations est de huit minutes. Je ne crois pas que nous nous soyons jamais accordés sur le fait que la durée maximale des déclarations serait fixée à cinq ou huit minutes. Ce que devraient dire les documents, c'est que les États sont encouragés à limiter la durée de leurs interventions à cinq ou à huit minutes. Les documents indiquant huit minutes pour la durée maximale devraient donc expliquer qu'il ne s'agit que d'un arrangement temporaire pour la présente session. Or on constate que d'une session à l'autre ces aménagements temporaires sont repris comme s'ils avaient fait l'objet d'une décision adoptée par la Commission.

Le Président (*parle en anglais*) : Cette proposition n'établit pas de précédent. S'il y a des objections à ces propositions, celles-ci ne seront pas suivies d'effet. Cependant, c'est le devoir du Bureau de les proposer en raison des contraintes de temps que nous rencontrons. Tous les services prendront fin à 18 heures. Nous avons perdu plusieurs périodes de séance, et il se peut que nous n'ayons pas assez de temps en l'état. Il n'en reste pas moins qu'il revient aux États Membres d'accepter ou non ces propositions. Je vais les présenter l'une après l'autre. S'il y a des objections, nous n'irons pas plus loin. S'il y a un consensus sur une proposition, alors nous l'adopterons, comme je l'ai dit, sans établir de précédent et uniquement sur la base de la situation particulière que nous connaissons aujourd'hui.

Je vais donc demander à la Commission de se prononcer sur les propositions, l'une après l'autre.

À titre de mesure exceptionnelle et sans établir de précédent, puis-je considérer que la Commission souhaite restreindre la durée des déclarations à trois minutes lorsque les délégations s'expriment à titre national et à cinq minutes pour les déclarations faites au nom de groupes d'États?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : À titre de mesure exceptionnelle et sans établir de précédent, puis-je considérer que la Commission souhaite que les déclarations prononcées dans l'exercice du droit de réponse soient limitées à une durée de cinq minutes et de trois minutes, respectivement, pour les deux interventions?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie toutes les délégations pour leur bonne volonté et leur compréhension qui ont permis d'adopter ces mesures exceptionnelles afin que la Commission puisse achever

ses travaux dans la limite du temps et des ressources qui lui sont impartis.

Conformément au calendrier indicatif pour nos discussions thématiques, la Commission va maintenant examiner le groupe de questions intitulé « Armes nucléaires ».

Je donne la parole au représentant de l'Indonésie qui va présenter le projet de résolution A/C.1/74/L.31.

M. Situmorang (Indonésie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de m'exprimer au nom du Mouvement des pays non alignés.

Le Mouvement des pays non alignés exprime à nouveau sa préoccupation face à la menace qui pèse sur l'humanité à cause du fait qu'il existe toujours des armes nucléaires et en raison du manque de progrès dans l'élimination de ces armes par les États qui en sont dotés. Il s'inquiète que ces derniers projettent de moderniser leurs arsenaux nucléaires, y compris en mettant au point de nouveaux vecteurs, comme le prévoient les doctrines militaires de certains d'entre eux, notamment la dernière révision en date de la position nucléaire des États-Unis, qui énonce des circonstances permettant l'emploi de telles armes contre des États qui n'en possèdent pas. Nous sommes préoccupés que le dialogue stratégique entre les États dotés d'armes nucléaires reste limité et qu'il n'y ait aucune négociation en cours pour de nouvelles réductions des armes nucléaires stratégiques après l'expiration du nouveau Traité de réduction des armements stratégiques en 2021, et nous appelons au renouvellement des engagements pris dans le cadre du Traité. Nous nous inquiétons aussi de l'extinction du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire et de ses graves implications pour la paix et la sécurité internationales et pour les efforts déployés en faveur du désarmement nucléaire.

Réaffirmant ses positions de principe sur le désarmement nucléaire, qui reste la plus haute priorité de désarmement convenue pour les Nations Unies, le Mouvement des pays non alignés encourage les États dotés d'armes nucléaires à respecter d'urgence leurs obligations juridiques et leurs engagements en éliminant totalement leurs armes nucléaires de façon transparente, irréversible et internationalement vérifiable. Toute modernisation ou extension de leurs installations liées aux armes nucléaires doit également cesser immédiatement. Jusqu'à ce qu'on parvienne à une élimination totale, la conclusion d'un instrument universel, sans condition, non discriminatoire et

juridiquement contraignant pour empêcher efficacement tous les États dotés d'armes nucléaires d'employer ou de menacer d'employer des armes nucléaires devrait être une priorité de premier plan. Il faudrait convoquer une conférence internationale de haut niveau des Nations Unies sur le désarmement nucléaire, comme décidé dans plusieurs résolutions de l'Assemblée générale. Le Mouvement rappelle également l'adoption du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires et espère que lorsqu'il entrera en vigueur il contribuera à des progrès dans la réalisation de l'objectif mondial de l'élimination totale des armes nucléaires.

La non-prolifération tire sa légitimité de l'objectif plus large que représente le désarmement nucléaire. Les deux se renforcent mutuellement et sont essentiels. Le Mouvement des pays non alignés insiste sur le fait que la meilleure façon de remédier aux préoccupations relatives à la prolifération consiste dans des accords négociés au niveau multilatéral, universels, globaux et non discriminatoires. Les États du Mouvement qui sont parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) déplorent que la neuvième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires n'ait pas su réunir un consensus sur un document final, en dépit des efforts de leurs délégations, et nous demandons aux États dotés d'armes nucléaires de faire preuve de la volonté politique requise pour que la Conférence d'examen de 2020 produise des recommandations concrètes sur la réalisation du désarmement nucléaire, objectif ultime du TNP.

Se félicitant de la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, qui tiendra sa première session en novembre sous la présidence de la Jordanie, le Mouvement des pays non alignés appelle tous les États de la région à participer activement à la Conférence, à négocier de bonne foi et à conclure un traité juridiquement contraignant sur la création d'une telle zone.

Le Mouvement des pays non alignés réaffirme sa ferme conviction que les politiques de non-prolifération ne devraient pas compromettre le droit inaliénable des pays d'acquérir, d'importer ou d'exporter des matières, de l'équipement et des technologies nucléaires et d'y avoir accès. Il réaffirme le droit inaliénable de tous les États de mettre au point, produire et utiliser l'énergie atomique et d'effectuer des recherches dans ce domaine, y compris le droit souverain de développer un cycle national du combustible nucléaire à des fins pacifiques, sans discrimination. Chaque État a le droit souverain

de définir ses politiques énergétiques nationales. Toute décision sur les approches multilatérales des cycles du combustible nucléaire devrait être prise par consensus.

Le Mouvement des pays non alignés reconnaît que la responsabilité principale de la sûreté et de la sécurité nucléaires incombe aux États à titre individuel. Toutes les normes, directives ou règles multilatérales concernant la sécurité nucléaire doivent s'inscrire dans le cadre de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Le Mouvement continue d'observer avec préoccupation que des restrictions indues sur les exportations de matières, d'équipement et de technologies à des fins pacifiques vers les pays en développement persistent, et nous soulignons que les mesures et initiatives visant à renforcer la sûreté et la sécurité nucléaires ne doivent pas servir de prétexte ni de levier pour violer, nier ou limiter le droit inaliénable des pays en développement de mettre au point, de produire et d'utiliser l'énergie nucléaire et d'effectuer des recherches dans ce domaine à des fins pacifiques, sans discrimination.

Le Mouvement des pays non alignés insiste sur le fait qu'il importe de parvenir à l'adhésion universelle au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), en particulier par tous les États dotés d'armes nucléaires, ce qui devrait contribuer au processus de désarmement nucléaire, entre autres choses. Nous sommes préoccupés par la décision des États-Unis de ne pas ratifier le TICE, comme annoncé dans la révision de leur position nucléaire en 2018, compte tenu de la responsabilité particulière qui incombe aux États nucléaires pour ce qui est de l'entrée en vigueur du Traité.

M. Horne (Australie), Vice-Président, assume la présidence.

Pour terminer, le Mouvement des pays non alignés soumet le projet de résolution A/C.1/74/L.31, intitulé « Suivi de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire de 2013 », pour actualiser la suite à donner à cette réunion, et nous serions reconnaissants à tous les États Membres de leur appui à cet égard.

Enfin, tout en prenant acte des déclarations des États dotés d'armes nucléaires concernant leur intention d'agir en vue de parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires, le Mouvement des pays non alignés réaffirme combien il importe qu'ils prennent des mesures concrètes dès que possible pour atteindre ce but, conformément à leurs obligations juridiques et à leurs engagements pour ce qui a trait au désarmement

nucléaire. Le Mouvement reste déterminé à coopérer pour l'élimination totale des armes nucléaires.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je comprends que beaucoup de délégations doivent s'ajuster à la limite de temps récemment modifiée. Nous donnerons donc un peu de marge à tout le monde dans la mesure du possible. Par contre, ne le dites pas au Président.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Égypte qui va présenter le projet de résolution A/C.1/74/L.20.

M. Hassan (Égypte) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de m'exprimer au nom des membres de la Coalition pour un nouvel ordre du jour – l'Afrique du Sud, le Brésil, l'Irlande, le Mexique, la Nouvelle-Zélande et mon propre pays, l'Égypte.

Comme mentionné dans le débat général, la Coalition pour un nouvel ordre du jour a déposé une fois de plus son projet de résolution intitulé « Vers un monde exempt d'armes nucléaires : accélération de la mise en œuvre des engagements en matière de désarmement nucléaire », publié sous la cote A/C.1/74/L.20. Le texte du projet de résolution a été distribué à toutes les délégations, et je saisis cette occasion pour aborder ses principaux éléments.

La question du désarmement nucléaire occupe un rang élevé à l'ordre du jour international depuis l'adoption par l'Assemblée générale, en janvier 1946, de sa toute première résolution, la résolution 1 (I). La Coalition pour un nouvel ordre du jour est convaincue que la seule garantie contre la menace ou l'emploi d'armes nucléaires est l'élimination totale de ces armes. Nous sommes attachés à un monde exempt d'armes nucléaires et contribuons activement à la réalisation de cet objectif. Le projet de résolution de la Coalition traite donc de divers aspects relatifs au désarmement nucléaire sur lesquels des progrès sont indispensables si nous voulons faire advenir un monde à jamais exempt d'armes nucléaires.

En présentant le projet de résolution de la Coalition pour un nouvel ordre du jour, je tiens à souligner que, vu le manque de progrès dans la mise en œuvre des obligations et des engagements de longue date en matière de désarmement nucléaire, l'essentiel du texte reste inchangé par rapport aux précédentes résolutions de la Coalition. Bien que la Coalition attende avec intérêt le jour où tel ne sera plus le cas, pour l'instant nous n'avons d'autre choix que de continuer à maintenir

notre attention sur le respect des obligations en vigueur. Dans le projet de résolution, il est réaffirmé que chaque article du Traité sur la non-prolifération (TNP) lie les États parties en tout temps et en toutes circonstances et que tous les États parties sont entièrement responsables du strict respect des obligations que leur impose le Traité. Il y est demandé à tous les États parties de se conformer pleinement à l'ensemble des décisions, des résolutions et des engagements issus des Conférences d'examen de 1995, de 2000 et de 2010. Nous continuons d'œuvrer à l'universalisation du TNP et à la pleine mise en œuvre des obligations qui en découlent, en particulier le désarmement nucléaire et les engagements pris aux Conférences d'examen de 1995, 2000 et 2010.

Le projet de résolution rappelle les vives préoccupations exprimées au sujet des conséquences humanitaires catastrophiques qu'aurait l'emploi d'armes nucléaires, y compris leur impact sur les femmes, et les États Membres y sont appelés à donner comme il se doit la priorité aux impératifs humanitaires qui sous-tendent le désarmement nucléaire et à la nécessité urgente d'atteindre cet objectif. Il y est recommandé que des mesures soient prises pour mieux faire connaître à la société civile les risques et les conséquences catastrophiques associés à toute explosion nucléaire, notamment par l'éducation en matière de désarmement.

Il y est demandé aux États dotés d'armes nucléaires de prendre toutes les mesures voulues pour s'acquitter de leurs engagements dans les meilleurs délais, y compris leur engagement à redoubler d'efforts pour réduire et, à terme, éliminer tous les types d'armes nucléaires. Ces États y sont par ailleurs exhortés à réduire la disponibilité opérationnelle des systèmes d'armes nucléaires à titre de mesure provisoire, et encouragés à réduire dans les faits le rôle et l'importance des armes nucléaires dans tous leurs concepts, doctrines et politiques militaires et de sécurité, en attendant leur élimination totale.

Le projet de résolution met en avant les préoccupations relatives aux tensions croissantes qui existent dans les relations internationales et à l'importance accrue que certains États accordent aux armes nucléaires dans leurs doctrines de sécurité, notamment par l'intermédiaire de programmes de modernisation. À cet égard, les États dotés d'armes nucléaires y sont encouragés à adopter de nouvelles mesures pour éliminer définitivement toutes les matières fissiles désignées par chacun d'eux comme n'étant plus nécessaires à des fins militaires, et il y est demandé à tous les États de contribuer, dans le cadre de l'Agence internationale de l'énergie

atomique, au développement de moyens de vérification juridiquement contraignants, assurant ainsi, contrôles à l'appui, que ces matières ne serviront plus jamais à des programmes militaires.

En ce qui concerne le Moyen-Orient, le projet de résolution prie instamment les auteurs de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient de n'épargner aucun effort pour assurer la création dans les meilleurs délais d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive au Moyen-Orient, notamment en appuyant la convocation au plus tôt, par le Secrétaire général, d'une conférence à l'intention des États de la région, ayant pour objectif d'élaborer un traité sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive, conformément à la résolution et en prenant note de la décision 73/546 de l'Assemblée générale, qui confie au Secrétaire général le soin de convoquer une telle conférence.

Compte tenu du temps disponible, je m'arrêterai là. Le texte intégral de ma déclaration sera téléchargé sur le portail PaperSmart.

M^{me} Mills (Jamaïque) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de m'exprimer au nom des 14 États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) et de faire part de nos vues sur le point de l'ordre du jour à l'examen. Le texte intégral de notre déclaration sera disponible sur le portail PaperSmart.

La CARICOM est alarmée que l'on continue de s'appuyer sur les armes nucléaires et qu'elles restent prévalentes dans les doctrines militaires et de sécurité. La situation est d'autant plus déconcertante du fait de la tendance manifeste à l'abandon des principes de longue date qui guidaient la manière dont la communauté internationale abordait jusqu'alors le désarmement et la non-prolifération nucléaires. Pour la CARICOM, il est impératif que la communauté internationale accélère ses efforts quant aux engagements touchant le désarmement nucléaire et se conforme totalement à l'avis consultatif par lequel la Cour internationale de Justice a réaffirmé le caractère illégal de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires.

Cette préoccupation écrasante a présidé à la participation active de la CARICOM aux négociations qui ont abouti à l'adoption du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. En juin, un forum régional extraordinaire des Caraïbes sur le Traité s'est tenu à Georgetown (Guyana), rassemblant des représentants de toute la région pour examiner les moyens d'appuyer l'instrument plus avant.

De plus, il nous plaît d'annoncer que, durant la cérémonie consacrée au Traité le mois dernier ici à l'ONU, la Dominique, la Grenade et Saint-Kitts-et-Nevis ont signé le Traité, tandis que la Trinité-et-Tobago y a adhéré par voie de ratification. Depuis lors, la Dominique est devenue le trente-troisième pays à ratifier le Traité, portant à cinq le nombre total d'États membres des Caraïbes à l'avoir fait.

L'année 2020 sera cruciale pour les délibérations multilatérales sur le désarmement et la non-prolifération nucléaires, avec la tenue de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Nous devons veiller au succès pérenne du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et œuvrer sans fléchir à son universalisation.

Les travaux de la Conférence du désarmement sont un des grands domaines dans lesquels la CARICOM aimerait voir plus de résultats tangibles. Il reste grave-ment préoccupant qu'en dépit des discussions de fond qui ont eu lieu à la session de 2019, la Conférence n'ait pas repris les négociations. Nous nous inquiétons aussi du fait que la Commission du désarmement n'ait pas été en mesure de convoquer sa session de fond en 2019. Nous espérons qu'elle reviendra à son format normal en 2020.

Les États membres de la CARICOM sont fiers d'être parties au Traité de Tlatelolco, qui est en vigueur pour l'ensemble des 33 États souverains de la région. Nous sommes particulièrement fiers que 2019 marque le cinquantième anniversaire de l'entrée en vigueur du Traité et de la création de l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes, et nous attendons avec intérêt les travaux futurs à cet égard.

Étant donné que les États membres de la CARICOM ne possèdent pas d'armes nucléaires et ne sont pas en faveur de leur emploi, compte tenu de leurs graves conséquences humanitaires, nous voulons voir des progrès réguliers sur la voie de la conclusion d'arrangements internationaux efficaces pour garantir que les États dotés d'armes nucléaires n'emploient pas ni ne menacent d'employer des armes nucléaires. Nous jugeons que de tels arrangements sont capitaux, particulièrement face aux nouveautés en matière d'avancées technologiques, de vecteurs et d'infrastructures connexes.

M. Dang Dinh Quy (Viet Nam) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prononcer la présente déclaration au nom des États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) – le Brunéi Darussalam,

le Cambodge, l'Indonésie, la Malaisie, le Myanmar, les Philippines, la République démocratique populaire lao, Singapour, la Thaïlande et mon propre pays, le Viet Nam.

Je fais mienne la déclaration que vient de faire le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés.

L'ASEAN réaffirme sa détermination à préserver la région de l'Asie du Sud-Est comme zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive, ainsi qu'il est prévu dans le Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est et dans la Charte de l'Association. Nous soulignons qu'il importe de veiller à l'application pleine et effective du Traité, notamment son plan d'action 2018-2022. Nous réaffirmons notre volonté de continuer de dialoguer avec les États dotés d'armes nucléaires et d'intensifier les efforts de toutes les parties actuellement en cours pour régler l'ensemble des questions pendantes, conformément aux objectifs et aux principes du Traité. L'ASEAN est consciente de l'importance d'autres zones exemptes d'armes nucléaires et par conséquent elle accueille avec satisfaction et appuie la tenue le mois prochain de la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive.

Nous réaffirmons notre ferme appui au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et exhortons tous ses États parties à renouveler leur engagement en faveur de son application intégrale. L'ASEAN salue les Pays-Bas, la Pologne et la Malaisie pour leur action à la tête des trois comités préparatoires de la prochaine Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020. Nous estimons également que le Traité sur l'interdiction complète des armes nucléaires est un autre élément qui constitue une mesure indispensable sur la voie de l'élimination totale des armes nucléaires, et qu'il complète les efforts actuellement déployés dans le cadre des régimes de non-prolifération et de désarmement nucléaires. Nous notons le nombre croissant d'États qui signent ou ratifient le Traité. L'ASEAN insiste sur l'importance de parvenir à une adhésion universelle au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Depuis septembre 2018, tous les États membres de l'Association ont ratifié le Traité, et nous invitons instamment les États visés à l'annexe 2 qui ne l'ont pas encore fait à le signer et à le ratifier dès que possible pour qu'il puisse entrer en vigueur.

L'ASEAN s'inquiète que le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire ait pris fin en août. Nous exhortons les pays concernés à trouver des moyens de négocier et de renouveler leurs engagements dans ce domaine en vue de faire advenir un monde meilleur et plus pacifique grâce à la compréhension mutuelle et à la coopération.

L'ASEAN accueille positivement les trois réunions au sommet entre les Corées et les deux rencontres qui ont eu lieu entre les États-Unis et la République populaire démocratique de Corée, sur le sol de deux membres de l'Association, Singapour et le Viet Nam. Nous appelons instamment toutes les parties concernées à continuer de travailler ensemble à une paix et une stabilité durables dans une péninsule coréenne dénucléarisée.

Depuis la dernière session de la Commission, les membres de l'ASEAN ont continué d'enregistrer des progrès dans les domaines de la non-prolifération, du désarmement et des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. En janvier, le Cambodge a signé le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, et la République démocratique populaire lao l'a ratifié le mois dernier. L'Association a signé son accord d'arrangements pratiques avec l'Agence internationale de l'énergie atomique en septembre et adopté un plan de travail quinquennal pour le réseau des organismes de contrôle nucléaire de l'ASEAN pour la période 2019-2023 en juillet, en Thaïlande.

L'ASEAN réaffirme son ferme appui à la non-prolifération, au désarmement et à l'élimination totale des armes nucléaires à l'échelle mondiale. Elle est prête à travailler avec les autres à l'avènement d'un monde sans armes nucléaires.

M^{me} Wood (Australie) (*parle en anglais*) : Je prononcerai une déclaration abrégée au nom des États membres de l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement – l'Allemagne, le Canada, le Chili, les Émirats arabes unis, le Japon, le Mexique, le Nigéria, les Pays-Bas, les Philippines, la Pologne, la Turquie et mon propre pays, l'Australie.

Alors que nous approchons de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020, marquant le cinquantième anniversaire de l'entrée en vigueur du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), ainsi que le dixième anniversaire du lancement de l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement, cette dernière est pleinement engagée en faveur

du succès de la Conférence d'examen afin de marquer ces importantes occasions en œuvrant à la concrétisation des objectifs de désarmement et de non-prolifération nucléaires à l'échelle mondiale. Nous réaffirmons l'importance cruciale du dialogue et de l'action concertée pour atteindre notre but commun qui consiste dans un monde libéré des armes nucléaires. Nous sommes profondément attachés à notre mandat fondamental, à savoir, le renforcement de l'application du TNP sur la base du Plan d'action de 2010. Les conditions actuelles de sécurité au niveau international sont pleines d'incertitudes et de tensions et nous obligent à prendre des mesures audacieuses et inventives pour faire appliquer le TNP et mieux assurer le respect de ses dispositions. L'engagement de l'Initiative est en outre reflété par le fait que deux de ses membres, la Pologne et les Pays-Bas, ont présidé les Comités préparatoires de 2017 et de 2018 et présideront les grandes commissions II et III, respectivement, à la Conférence d'examen. Nous exhortons tous les États parties à honorer pleinement leurs obligations et leurs engagements en vertu du TNP, en particulier la mise en œuvre intégrale et diligente du Plan d'action de 2010. L'Initiative continuera de développer de nouvelles idées et initiatives pour aider à trouver un terrain d'entente.

Une direction politique et un dialogue diplomatique soutenus et de haut niveau ainsi qu'un engagement inébranlable en faveur du TNP sont indispensables si nous voulons faire des progrès concrets en ce qui concerne des réductions accrues des arsenaux nucléaires à l'échelle mondiale et parvenir en fin de compte à l'élimination totale des armes nucléaires. Dans ce contexte, l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement tient à réaffirmer qu'il faut des mesures de confiance pour contribuer à l'amélioration du climat de sécurité internationale qui va se détériorant. Une de ces mesures de confiance, qui est aussi une des actions phares de l'Initiative, consiste à encourager une transparence plus grande par la présentation de rapports nationaux relatifs au TNP et par la tenue de discussions interactives sur la suite donnée aux engagements pris dans le cadre du Traité. Nous accueillons avec satisfaction les rapports nationaux qui ont récemment été soumis par des États parties au TNP, notamment les États dotés d'armes nucléaires que sont la Chine et le Royaume-Uni. L'Initiative encourage tous les États parties à présenter leurs rapports nationaux. Nous insistons également sur le fait qu'il importe d'utiliser un formulaire normalisé pour la communication de l'information et de s'accorder sur un intervalle standard entre les rapports.

Une autre démarche phare de l'Initiative a trait au renforcement du processus d'examen du TNP. L'amélioration de son efficacité est une responsabilité de tous les instants et ne devrait pas être considérée comme une simple question de procédure. Nous devons nous demander comment les méthodes de travail et les pratiques de longue date concernant le Traité pourraient être actualisées et rendues meilleures en vue de faciliter de nouveaux progrès sur le fond. À l'occasion du Comité préparatoire de 2019, l'Initiative a fait une déclaration conjointe au nom de 48 États, appelant à une discussion sur la question à la Conférence d'examen, et elle mènera de larges activités de sensibilisation quant à la manière de faire progresser le débat.

L'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement a soumis 15 documents de travail durant le processus d'examen en cours. Nous continuons d'insister sur l'inclusion de mesures de vérification du désarmement dans le TNP. Notre engagement en faveur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) s'illustre par le fait que tous les États membres de l'Initiative ont signé et ratifié le Traité, et par la coprésidence allemande de la récente Conférence visant à faciliter l'entrée en vigueur du TICE. Nous réitérons notre appel urgent à tous les États qui n'ont pas encore signé et ratifié le Traité, en particulier les huit États toujours visés à l'annexe 2, à le faire sans délai. L'Initiative appelle également les États à réaffirmer leur appui au lancement immédiat de négociations pour conclure un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires et autres dispositifs explosifs nucléaires, en faisant fond sur les travaux accomplis jusqu'à présent. Nous invitons la Première Commission à examiner favorablement les projets de résolution annuels sur ces questions.

L'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement soutient depuis longtemps l'éducation au désarmement et à la non-prolifération. Nous demeurons unis et axés sur les objectifs du TNP qui consistent à prévenir la propagation des armes nucléaires et des technologies militaires, à promouvoir la coopération concernant les utilisations pacifiques de l'énergie atomique et à progresser sur la voie du désarmement nucléaire. Nous réaffirmons notre attachement au but de la communauté internationale en ce qui concerne le démantèlement complet, vérifiable et irréversible de tous les programmes nord-coréens d'armes de destruction massive et de missiles balistiques de toutes portées. Nous demandons instamment à tous les membres de la communauté internationale d'appliquer intégralement les

résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. L'Initiative continuera de jouer un rôle constructif et dynamique pour ce qui est de trouver un terrain d'entente.

M. Gabriëlse (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Je prends la parole au nom des pays suivants : Allemagne, Australie, Belgique, Bulgarie, Canada, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Islande, Italie, Japon, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Monténégro, Norvège, Pologne, Portugal, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Turquie, et mon propre pays, les Pays-Bas.

Les discussions thématiques sur les questions nucléaires sont l'occasion importante d'un dialogue constructif avant la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération nucléaire en 2020 et le cinquantième anniversaire du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Cela dit, bien que le dialogue puisse nous aider, ce n'est pas suffisant. Nous devons définir des domaines de convergence. Nous travaillerons pour aider à l'obtention d'un résultat satisfaisant pour 2020 et au-delà. Au cours de ses 50 ans d'histoire, le TNP a rendu notre monde plus sûr, et il continue de le faire. Cela reste une réalisation sans égale. Depuis 1970, il est la pierre angulaire de l'architecture mondiale de non-prolifération et de désarmement, un élément essentiel de la paix et de la sécurité internationales, qui profite à tous. Ces réalisations ne devraient pas être tenues pour acquises, et nous ne devons pas partir du principe que le Traité conservera ce rôle sans un appui actif de notre part à son application et à son renforcement. C'est pourquoi ses conférences d'examen sont importantes.

En 2020, il nous faudra reconnaître les avancées enregistrées dans le cadre du TNP et regarder en arrière avec honnêteté pour évaluer sa mise en œuvre. Une évaluation honnête de l'état du Traité nous apparaît clairement comme une démarche précieuse pour le succès de la Conférence d'examen. Nous devrions aussi regarder vers l'avant pour nous pencher sur nos intérêts partagés, s'agissant de renforcer le Traité, de continuer d'honorer nos engagements, d'aplanir nos divergences et de trouver un terrain de compromis afin de faire avancer la réalisation de nos objectifs communs. Notre approche tient compte des conditions de sécurité internationales, sans perdre de vue les préoccupations relatives aux risques que représentent les armes nucléaires. Le TNP a toujours été un instrument permettant de s'attaquer à des objectifs ambitieux tout en prenant en considération les réalités géopolitiques. L'objectif consistant à

avancer vers l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires n'a pas changé. À cette fin, nous suivons le cap de mesures pragmatiques et inclusives, notamment l'universalisation du TNP, l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), des négociations à la Conférence du désarmement sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires et autres dispositifs explosifs nucléaires, la coopération dans le domaine de la vérification du désarmement nucléaire, une réaffirmation ou un renforcement des assurances négatives de sécurité existantes, une plus grande transparence sur les arsenaux nucléaires, et un dialogue inclusif sur les doctrines nucléaires et les mesures visant à réduire les risques nucléaires.

Plusieurs des projets de résolution qui ont été présentés visent à faire progresser ce programme ces objectifs concrets, notamment ceux qui concernent le TICE, la vérification, la participation des jeunes, l'action conjointe et le dialogue futur. Le rapport de consensus du Groupe d'experts gouvernementaux des questions de vérification du désarmement nucléaire (voir A/74/90) montre que ce dialogue est possible. Nous nous félicitons de la poursuite des travaux sur la question, y compris dans le cadre scientifique et technique. Nous accueillons positivement les initiatives utiles qui stimulent l'examen de la manière de faire avancer le désarmement nucléaire en termes concrets. Diverses initiatives de réduction des risques sont de nature à favoriser une mobilisation créative à l'approche de la Conférence d'examen de 2020 et au-delà.

Nous sommes conscients des conditions de sécurité qui règnent à l'échelle internationale et des contraintes qu'elles peuvent imposer, mais l'inaction n'est pas une réponse. Nous devons aller de l'avant dans une logique de collaboration et en utilisant des moyens propres à réduire les risques, à améliorer la confiance et à renforcer la vérification, en vue d'ouvrir la voie à de nouvelles réductions. Nous avons trouvé matière à encouragement dans la séance du Conseil de sécurité consacrée à ce thème le 2 avril (voir S/PV.8500) et dans la déclaration à la presse (SC/13762) approuvée par tous ses membres. Nous y voyons une base solide pour des discussions plus approfondies et des mesures préparatoires concrètes à l'appui de la Conférence d'examen du TNP. Nous engageons les États dotés d'armes nucléaires qui sont parties au TNP à travailler plus dur pour aboutir à des résultats en 2020 sur différents volets, parmi lesquels les doctrines nucléaires, la réduction des risques, un traité interdisant la production de matières fissiles, la transparence, le Protocole au Traité de Bangkok, les

utilisations pacifiques de l'énergie atomique, le glos-saire nucléaire et la mise en place de moyens permettant de réduire plus avant les arsenaux nucléaires.

Tous les États parties au TNP se sont engagés en faveur d'un monde exempt d'armes nucléaires, et les États dotés de l'arme nucléaire ont une responsabilité particulière à cet égard, comme il est souligné à l'article VI du Traité. Le renforcement de la confiance joue un rôle important dans ce domaine. Il est possible d'y parvenir par une mobilisation constructive et soutenue de toutes les parties prenantes dans toutes les régions. La Première Commission nous donne l'occasion d'échanger des vues sur les difficultés rencontrées et les possibilités de progrès, de réaliser une évaluation franche de ce que nous pouvons faire collectivement pour défendre, appliquer et consolider les normes du TNP, et de poser des bases constructives pour la Conférence d'examen de l'an prochain.

M. Laouani (Tunisie) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, je tiens à associer le Groupe des États arabes à la déclaration prononcée plus tôt par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés.

Le Groupe des États arabes se félicite une fois de plus du succès des négociations qui ont mené à l'adoption du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, et nous continuerons de contribuer à tous les efforts visant l'élimination complète des armes nucléaires. Nous sommes inquiets de l'incapacité persistante à faire des progrès concrets dans la réalisation du désarmement nucléaire et à donner suite aux engagements pris aux Conférences des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) de 1995, 2000 et 2010. Les États dotés d'armes nucléaires évitent à cet égard de fixer le moindre calendrier pour la mise en œuvre des engagements internationaux qui doivent aboutir à l'élimination totale des armes nucléaires.

Le Groupe des États arabes rejette la pratique persistante des États dotés d'armes nucléaires consistant à adopter des doctrines militaires qui autorisent l'emploi potentiel d'armes nucléaires, même contre des États qui n'en possèdent pas. Dans ce contexte, le Groupe souligne que l'élimination totale et définitive des armes nucléaires, conformément à l'article VI du TNP, sous vérification internationale, est la seule garantie contre l'emploi de ces armes, qui sont contraires au droit international humanitaire. Le Groupe des États arabes rejette également les doctrines militaires des États dotés d'armes nucléaires qui sont fondées sur le principe de la dissuasion nucléaire et prévoient par conséquent la menace ou l'emploi d'armes nucléaires. Nous insistons sur le fait que l'élimination

totale et définitive des armes nucléaires, conformément à l'article VI du TNP, est la seule garantie contre leur prolifération et leur emploi ou la menace d'emploi de la part d'États ou d'acteurs non étatiques.

Le Groupe des États arabes se félicite à nouveau de l'évolution historique qu'a représenté l'adoption en 2017 d'un traité contraignant établissant un socle international pour l'interdiction des armes nucléaires. Cela comble une lacune majeure en mettant les armes nucléaires sur un pied d'égalité avec les autres armes de destruction massive qui sont interdites par des conventions contraignantes conclues sur la base des dispositions fondamentales du droit international humanitaire. Le Groupe des États arabes souligne que le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, loin d'aller à l'encontre du TNP, le complète au contraire, d'une manière propice à la pleine réalisation de ses objectifs.

L'échec de la Conférence d'examen du TNP de 2015 signifie que nous avons une responsabilité encore plus grande pour ce qui est de préserver la crédibilité et la continuité du système établi par le Traité. Nous devons veiller au succès de la Conférence d'examen de 2020 en parvenant à des résultats clairs sur la mise en œuvre de toutes les obligations antérieures et en promouvant l'efficacité du Traité.

Nous soulignons que le fait de débarrasser le Moyen-Orient des armes nucléaires est une responsabilité internationale collective. Le Groupe des États arabes a démontré son engagement à cet égard et à présent les autres parties concernées doivent faire de même, ou la crédibilité du TNP sera compromise, ce qui pourrait créer de l'instabilité dans tout le système de non-prolifération. Le Groupe des États arabes insiste sur la nécessité de prendre les mesures concrètes et immédiates qui sont demandées dans le projet de résolution arabe annuel intitulé « Le risque de prolifération nucléaire au Moyen-Orient » (A/C.1/74/L.2). Nous apprécions les efforts remarquables déployés par la Jordanie dans le cadre de sa présidence de la première session de la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, qui doit se tenir à l'ONU en novembre, en application de la décision 73/546 de l'Assemblée générale. Le Groupe encourage vivement toutes les parties invitées à participer à la conférence de bonne foi, en vue de négocier un traité contraignant qui contribue à la paix et à la sécurité à l'échelle régionale et internationale. Je m'arrêterai ici. Le texte intégral de ma déclaration sera téléchargé sur le portail PaperSmart.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'observatrice de l'Union européenne.

M^{me} Kempainen (Union européenne) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de m'exprimer au nom de l'Union européenne. La Turquie, la Macédoine du Nord, le Monténégro et l'Albanie, pays candidats, ainsi que la République de Moldova, se rallient à la présente déclaration.

L'Union européenne et ses États membres sont convaincus qu'une approche multilatérale de la sécurité, y compris la maîtrise des armements, le désarmement et la non-prolifération, est le meilleur moyen de maintenir la paix et la sécurité internationales. Alors que nous approchons de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020, nous attendons de tous les États qu'ils réaffirment leur appui au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), pierre angulaire du régime mondial de non-prolifération nucléaire, fondement essentiel du désarmement nucléaire, conformément à son article VI, et élément important de la poursuite du développement des applications de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Nous appelons tous les États qui ne l'ont pas encore fait à adhérer au Traité en tant qu'États non dotés d'armes nucléaires, et nous exhortons tous les États parties à donner suite à leurs obligations et à leurs engagements en vertu du Traité, comme convenu durant les précédentes Conférences d'examen.

Le TNP demeure un instrument multilatéral capital qui renforce la paix, la sécurité et la stabilité internationales. C'est un succès historique, et sa pleine application est plus que jamais nécessaire. Nous tenons à rappeler à la Première Commission que tous les États parties se sont engagés à mener des politiques pleinement compatibles avec le Traité en se donnant pour objectif l'avènement d'un monde sans armes nucléaires. Tous les États parties se sont également engagés à appliquer les principes d'irréversibilité, de vérifiabilité et de transparence dans la mise en œuvre de leurs obligations découlant du Traité.

L'Union européenne soutient fortement les trois piliers du TNP et continuera de promouvoir la mise en œuvre globale, équilibrée et intégrale du Plan d'action de 2010. Ses mesures concrètes, toutes d'une importance égale et qui se renforcent mutuellement, en ce qui concerne le désarmement et la non-prolifération nucléaires et les utilisations pacifiques de l'énergie atomique restent valides et constituent une base mutuellement acceptable

sur laquelle avancer vers l'objectif ultime d'un monde sans armes nucléaires. Nous demeurons résolus à faire advenir un monde meilleur pour tous, conformément aux objectifs du Traité, d'une manière qui favorise la stabilité internationale fondée sur le principe d'une sécurité non diminuée pour tous. L'Union européenne contribue concrètement au processus d'examen du TNP en finançant une série de séminaires thématiques et régionaux. Nous encourageons une mobilisation accrue des milieux universitaires et de la société civile et mettons en avant la participation active des femmes, dans une logique de partenariat et sur un pied d'égalité, y compris dans des rôles de direction.

Les États membres de l'Union européenne restent attachés au désarmement nucléaire conformément à l'article VI du TNP. Nous soulignons la nécessité de progrès concrets pour la mise en œuvre intégrale de l'article VI, en particulier par une réduction générale des stocks mondiaux d'armes nucléaires, compte tenu de la responsabilité particulière qui incombe aux États possédant les plus grands arsenaux nucléaires. Ces 30 dernières années, le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire a sensiblement contribué à la sécurité européenne et, plus largement, à la sécurité et à la stabilité internationales, et nous nous inquiétons vivement qu'il n'ait pu être préservé. En application de cet instrument, près de 3 000 missiles équipés de têtes nucléaires ou classiques ont été retirés du sol européen et détruits de manière vérifiable. Nous sommes profondément déçus que la Fédération de Russie n'ait pas répondu aux graves préoccupations exprimées à plusieurs reprises au sujet de son système de missiles 9M729 et de sa non-conformité avec le Traité.

L'Union européenne affirme son engagement de longue date en faveur d'une maîtrise des armements et d'un désarmement nucléaires vérifiables et efficaces qui reposent sur des traités. Nous devons faire attention à ne pas nous lancer sur la voie d'une nouvelle course aux armements qui compromettrait les réductions notables effectuées après la fin de la guerre froide. Malgré la détérioration de la situation en matière de sécurité, il faut faire des efforts dans les domaines de la maîtrise des armements, du désarmement et de la non-prolifération, et nous estimons que des progrès sont possibles. L'Union européenne continuera d'encourager les États-Unis et la Fédération de Russie à s'employer à réduire plus avant leurs arsenaux, y compris les armes nucléaires, stratégiques et déployées ou non. Nous considérons que le nouveau Traité de réduction des armements stratégiques est extrêmement important et accueillerions avec satisfaction un dialogue précoce et

actif sur son avenir après 2021 et sur d'autres arrangements de maîtrise des armements. L'Union européenne encourage les États-Unis et la Fédération de Russie à tenir de plus amples discussions sur l'amélioration de la confiance, la transparence, la vérification et la communication de l'information et à abaisser la disponibilité opérationnelle de leurs systèmes d'armes nucléaires au niveau minimum nécessaire.

Nous nous félicitons de la dynamique actuelle autour de la réduction des risques, y compris les mesures stratégiques de réduction des risques. Tous les États, en particulier les États nucléaires et les autres États possédant de telles armes, devraient prendre part à ces efforts. L'Union européenne appelle l'attention sur les graves conséquences associées à l'emploi d'armes nucléaires et souligne que tous les États partagent la responsabilité de faire en sorte que cela n'arrive pas.

Le texte intégral de la déclaration de l'Union européenne sera disponible sur le portail PaperSmart.

M. Sandoval Mendiola (Mexique) (*parle en espagnol*) : En 2020, nous commémorerons le soixante-quinzième anniversaire de la création de l'Organisation des Nations Unies. Il se sera également écoulé 75 ans depuis le début de l'ère atomique et les attaques nucléaires contre Hiroshima et Nagasaki, 50 ans depuis l'adoption du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), pierre angulaire du régime de non-prolifération et de désarmement, 25 ans depuis la prorogation du TNP pour une durée indéfinie, 20 ans depuis que la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2000 a adopté ses 13 mesures et 10 ans depuis l'adoption de l'actuel Plan d'action pour l'application du TNP. Tous ces jalons offrent un contexte parfait pour réfléchir au fait que nous sommes aux prises avec une situation paradoxale et sensiblement différente de celle qui a prévalu pendant des décennies. Dans ce cadre, certains États possédant des armes nucléaires ont annoncé qu'ils allaient accroître leurs arsenaux, qu'ils travaillaient à l'amélioration de ces types d'armes et, surtout, qu'ils étaient prêts à les employer. Des pays non dotés d'armes nucléaires parlent aussi de protéger ces armes, et certains plaident pour la mise au point de nouvelles armes et de nouveaux vecteurs.

La seule garantie contre les dégâts causés par les armes nucléaires réside dans leur élimination. La reprise de la discussion sur les conséquences humanitaires catastrophiques des armes nucléaires et la sensibilisation accrue aux risques et dangers que ces armes

présenteraient si elles étaient employées ont récemment constitué une avancée majeure de la communauté internationale. La doctrine dite de dissuasion nucléaire, soit l'argument selon lequel les armes nucléaires renforcent la sécurité, n'a aucun sens quand une explosion intentionnelle ou accidentelle peut entraîner une catastrophe que nous pouvons à peine concevoir. Nous devons continuer de débattre des effets catastrophiques des armes nucléaires, étant donné que les arsenaux existants, si limités qu'ils puissent être, continuent de présenter un risque. C'est pourquoi nous continuerons fièrement de faire la promotion du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Le Mexique se félicite des 33 ratifications du Traité, dont certaines, comme celles de la Dominique, sont très récentes. Nous invitons tous les États Membres de l'ONU à adhérer au Traité sans délai.

La communauté internationale espère que la dixième Conférence d'examen du TNP, qui se tiendra l'an prochain, fera la preuve de notre volonté de donner suite à nos accords déjà conclus et de prendre des mesures concrètes pour garantir le strict respect du TNP, qui ne peut être sujet à des conditions ou à des arrangements pour répondre aux desiderata de quelques-uns. Nous devons identifier les mesures et les instruments qui complètent ou consolident le dispositif de non-prolifération et de désarmement nucléaire. Nous réitérons l'appel lancé aux huit États dont la signature ou la ratification est nécessaire pour que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires puisse entrer en vigueur afin qu'ils adhèrent au Traité sans condition. Toute autre mesure multilatérale visant à renforcer le moratoire sur les essais nucléaires serait bienvenue, mais aucune ne saurait se substituer au traité multilatéral élaboré pour interdire les essais.

Le texte intégral de ma déclaration sera disponible sur le portail PaperSmart.

M. Baumann (Suisse) : Vu les conséquences humanitaires catastrophiques de toute utilisation d'armes nucléaires, la Suisse est vivement préoccupée par les défis auxquels fait face actuellement l'architecture relative à la non-prolifération, à la maîtrise des armements et au désarmement nucléaire. Il est de notre devoir de préserver l'ordre nucléaire fondé sur des règles et de respecter et appliquer les normes et engagements existants.

L'une de nos préoccupations premières est l'extinction du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire. Après plusieurs années d'inquiétude suscitée par la mise au point de nouveaux missiles de croisière et la question de leur conformité avec le Traité,

nous avons perdu un instrument de maîtrise des armements essentiel à la sécurité européenne et mondiale. Nous appelons la Russie et les États-Unis à s'abstenir de développer et de déployer tout système interdit par le Traité, à faire preuve de la plus grande retenue et à éviter toute nouvelle action pouvant nuire à la sécurité européenne. De même, nous enjoignons ces pays à proroger à titre prioritaire le dernier traité de maîtrise des armes nucléaires encore en vigueur, à savoir, le nouveau Traité de réduction des armements stratégiques.

Ensuite, nous réaffirmons notre soutien appuyé au Plan d'action global commun. Nous considérons cet accord comme un élément important du régime international de non-prolifération, qui doit être préservé. Nous constatons que le Plan d'action a instauré le régime de vérification le plus strict qui ait jamais été appliqué à un programme nucléaire civil. La Suisse déplore le retrait des États-Unis du Plan d'action et l'imposition de nouvelles sanctions par ce pays. Nous sommes inquiets face aux mesures prises récemment par l'Iran visant à renforcer ses capacités nucléaires civiles, comme confirmé par l'Agence internationale de l'énergie atomique, et soulignons l'importance d'une pleine coopération avec l'Agence. Nous appelons tous les États à s'abstenir de toute action qui irait à l'encontre des objectifs du Plan d'action. La Suisse salue le dialogue et les initiatives diplomatiques visant à préserver cet accord important.

Nous appelons les États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) à s'employer à soutenir cet instrument majeur qui, depuis un demi-siècle, joue un rôle central dans la prévention de la prolifération nucléaire. Au fil des ans, les États parties au TNP ont pris des engagements importants. Cet acquis doit se traduire par des mesures pratiques, étape par étape. La Suisse s'opposera à toute tentative d'affaiblir les engagements communs pris dans le cadre de ce traité.

Des progrès sont nécessaires et devraient être possibles dans un domaine : la réduction des risques nucléaires. Un certain nombre de risques, anciens et nouveaux, ont été identifiés et devraient être adressés. Nous encourageons les États dotés de l'arme nucléaire à poursuivre et approfondir leurs discussions sur la stabilité stratégique, ainsi qu'à identifier les mesures susceptibles de réduire les tensions et les risques. La Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération nucléaire sera l'occasion de convenir d'un programme de travail ou d'un ensemble de dispositions visant à réduire les risques sur la base de la mesure n° 5 du Plan d'action de 2010,

selon laquelle les États dotés de l'arme nucléaire se sont engagés à se concerter promptement sur de telles thématiques. En outre, un engagement fort renforçant le tabou autour de l'arme nucléaire constituera un signal important et peut contribuer à réduire les risques.

En ce qui concerne le cas de la République populaire démocratique de Corée, nous espérons que l'engagement démontré jusqu'à présent pourra se traduire par des progrès concrets conduisant à une dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible de la péninsule coréenne. Nous sommes prêts à contribuer à un tel processus.

C'est précisément dans les contextes difficiles que la nécessité de contrôler les armes nucléaires se fait plus impérieuse et qu'il nous incombe d'opposer un front uni à une nouvelle et dangereuse course aux armements.

La version complète de la déclaration suisse se trouve sur PaperSmart.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Norvège pour présenter le projet de résolution A/C.1/74/L.26.

M. Osmundsen (Norvège) (*parle en anglais*) : Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) sert bien la sécurité mondiale depuis 50 ans. Nous devons faire en sorte qu'il continue ainsi. Les engagements pris en vertu du TNP et durant les précédentes Conférences des Parties chargées d'examiner le Traité sur la non-prolifération nucléaire demeurent plus valides que jamais. Même en des temps difficiles, des progrès sont possibles, et peuvent être réalisés si nous nous concentrons sur les éléments qui se renforcent mutuellement. L'un des principaux éléments dont nous disposons pour progresser sur le volet « désarmement » du TNP est la vérification du désarmement nucléaire. Le rapport du Groupe d'experts gouvernementaux des questions de vérification du désarmement nucléaire (voir A/74/90) a été adopté par consensus en avril. L'une de ses conclusions est que la vérification est essentielle au processus de désarmement nucléaire et cruciale pour l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires. Le consensus réuni par le Groupe montre qu'il est possible de trouver un terrain d'entente en ce qui concerne le désarmement. Faisant fond sur le rapport, l'Afrique du Sud, le Brésil, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et la Suisse se sont joints à nous pour déposer un nouveau projet de résolution sur la vérification du désarmement nucléaire (A/C.1/74/L.26), et nous encourageons tous les États Membres à l'appuyer et à s'en porter coauteurs.

Il importe de faire avancer le travail multilatéral sur le désarmement nucléaire. La Norvège est active sur la question de la vérification du désarmement nucléaire depuis 2007. L'initiative lancée par le Royaume-Uni et la Norvège montre que la collaboration dans le domaine de la vérification du désarmement nucléaire entre États dotés et non dotés d'armes nucléaires est possible sans que l'un ou l'autre des partenaires n'enfreigne ses obligations de non-prolifération en vertu du TNP. Ce genre de travail technique est mené dans le cadre à la fois du Partenariat international pour la vérification du désarmement nucléaire et du Partenariat quadripartite de vérification nucléaire. D'après nous, pour favoriser les progrès, il est capital d'intégrer perspectives de politique générale et expertise technique. La Norvège œuvre également à la mise en place d'un mécanisme de financement qui permettra aux pays en développement de participer aux activités de vérification du désarmement nucléaire.

Nous considérons que les travaux sur la vérification du désarmement nucléaire sont un domaine dans lequel des progrès peuvent être accomplis à la Conférence d'examen du TNP de l'an prochain et au-delà, conformément à la mesure n° 13 du document final de la Conférence d'examen du TNP de 2000 et à la mesure n° 2 du document final de la Conférence d'examen du TNP de 2010.

Une version intégrale de la présente déclaration sera téléchargée sur le portail PaperSmart.

M^{me} Goh (Singapour) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord féliciter le Président et les autres membres du Bureau de la Première Commission à la présente session.

Singapour se rallie aux déclarations prononcées par les représentants du Viet Nam, au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), et de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés.

Les avancées historiques que nous avons enregistrées en matière de non-prolifération et de désarmement nucléaires risquent d'être annulées. L'avenir du Plan d'action global commun est précaire, après le retrait des États-Unis et la décision de l'Iran de revoir ses engagements à la baisse. Nous appelons l'Iran à continuer de s'acquitter de ses obligations découlant du Plan d'action et du Protocole additionnel de l'Agence internationale de l'énergie atomique. L'extinction du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire et l'incertitude entourant le nouveau Traité de réduction des armements stratégiques sont inquiétantes. Singapour exhorte

toutes les parties à poursuivre un dialogue authentique, à converger autour de solutions concrètes et à remplir leurs obligations internationales.

En ce qui concerne la péninsule coréenne, Singapour se félicite des réunions de haut niveau tenues entre les États-Unis et la République populaire démocratique de Corée, ainsi que des sommets intercoréens. Nous enjoignons à la République populaire démocratique de Corée d'éviter les mesures propres à exacerber les tensions et de respecter les obligations qui lui sont faites par le Conseil de sécurité.

Singapour réaffirme son attachement au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), pierre angulaire du régime de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Nous déplorons que le troisième Comité préparatoire n'ait pas été à même d'adopter une série de recommandations à l'usage de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Nous espérons que tous les États parties engageront un dialogue constructif en vue d'une action concrète, assortie de délais et vérifiable pour veiller à ce que le TNP conserve sa pertinence. Nous sommes déterminés à œuvrer pour que la Conférence d'examen de 2020 soit couronnée de succès.

Il y a lieu de s'inquiéter de la poursuite des améliorations qualitatives et des essais d'armes nucléaires effectués par les États qui en sont dotés. Singapour exprime à nouveau son ferme appui à l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Nous invitons instamment tous les pays, en particulier les pays visés à l'annexe 2 qui ne l'ont pas encore fait, à signer et ratifier le Traité.

Singapour estime que les approches régionales constituent un pas concret sur la voie de la réalisation d'un monde débarrassé des armes nucléaires. Elles incluent la création de zone exemptes d'armes nucléaires conformément à l'article VII du TNP. Nous espérons vivement voir les États dotés d'armes nucléaires signer et ratifier sans réserve le Protocole au Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est.

La prolifération des matières et technologies permettant la fabrication d'armes de destruction massive et d'articles à double usage à des fins illicites demeure une grave menace. Singapour met régulièrement à jour son régime pour qu'il soit aligné sur les quatre grands régimes multilatéraux de contrôle des exportations. Nous sommes également actifs dans d'autres initiatives multilatérales, telles que l'Initiative de sécurité contre

la prolifération et les réunions intersessions du Forum régional de l'ASEAN sur la non-prolifération et le désarmement. Dans le climat géopolitique d'aujourd'hui, il ne sera possible d'éliminer les armes nucléaires dans le monde entier que si les États donnent la priorité au rétablissement de la confiance mutuelle et font preuve d'une volonté politique collective. Renouvelons tous notre engagement en faveur d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Le texte intégral de ma déclaration sera disponible sur PaperSmart.

M. Liddle (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Le Royaume-Uni fait sienne la déclaration prononcée par l'observatrice de l'Union européenne. Je voudrais y ajouter la déclaration nationale abrégée ci-après, dont la version intégrale sera publiée sur le portail PaperSmart.

Le Royaume-Uni reste attaché à l'objectif d'un monde sans armes nucléaires avec une sécurité non diminuée pour tous, et au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). La Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020, qui aura lieu au moment du cinquantième anniversaire de l'entrée en vigueur du Traité, est l'occasion de célébrer ses succès et de nous rassembler pour assurer son avenir. Notre adhésion à une approche par étapes du désarmement nucléaire dans le cadre du TNP n'est pas uniquement rhétorique. Nous l'avons démontré dans les faits au fil des ans. Même si la dissuasion nucléaire indépendante du Royaume-Uni demeure essentielle pour notre sécurité aujourd'hui et le sera aussi longtemps que les conditions de sécurité mondiales l'exigeront, elle est maintenue au niveau minimum crédible.

Le Royaume-Uni conserve son appui au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et à l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, ainsi qu'à l'ouverture et à la conclusion rapide de négociations, à la Conférence du désarmement, sur un traité interdisant la production de matières fissiles. Nous observons depuis 1995 un moratoire volontaire sur la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires et autres dispositifs nucléaires explosifs. Le Royaume-Uni contribue activement aux travaux sur la vérification du désarmement nucléaire, notamment par l'intermédiaire d'initiatives internationales comme le Partenariat international pour la vérification du désarmement nucléaire et le Partenariat quadripartite de vérification nucléaire avec la Suède, la Norvège et les États-Unis, et nous recommandons à la

Commission le projet de résolution A/C.1/74/L.26. Le Royaume-Uni accueille également positivement d'autres efforts déployés afin d'explorer des voies réalistes pour le désarmement nucléaire, telles que l'initiative Créer un environnement propice au désarmement nucléaire, des États-Unis, et l'initiative Stepping Stones, de la Suède. Nous sommes résolus à accroître la transparence dans toute la mesure possible et à améliorer notre communication de l'information sur nos obligations et nos engagements au titre du TNP. Le Royaume-Uni n'entend toutefois pas soutenir, signer ou ratifier le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, qui risque de compromettre le TNP, ne tient pas compte des conditions de sécurité et ne prend pas en considération les difficultés techniques et de procédure qui doivent être surmontées pour parvenir au désarmement nucléaire de façon sûre et responsable.

Nous devons reconnaître les graves problèmes qui se posent en matière de sécurité, dont nous avons mentionné certains dans notre contribution au débat général (voir A/C.1/74/PV.5). C'est dans ce contexte que le TNP reste si important. C'est un pilier fondamental de la sécurité internationale et le seul cadre dont nous disposons pour limiter la prolifération nucléaire et ouvrir la voie à un monde sans armes nucléaires. Telle est la raison pour laquelle le Royaume-Uni continue de faire campagne pour l'universalisation du TNP. Tandis qu'approche la Conférence d'examen de 2020, nous restons déterminés à travailler avec nos partenaires de toute la communauté internationale pour renforcer le TNP, qui nous profite à tous.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Égypte qui va présenter les projets de résolution A/C.1/74/L.1 et A/C.1/74/L.2.

M. Hassan (Égypte) (*parle en anglais*) : L'Égypte s'associe sans réserve aux déclarations prononcées par les représentants de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés, de la Tunisie, au nom du Groupe des États arabes, et de mon propre pays, l'Égypte, au nom de la Coalition pour un nouvel ordre du jour. Nous voudrions ajouter les observations suivantes.

L'Égypte exprime de nouveau sa préoccupation au sujet de la grave menace qui pèse sur l'humanité et la sécurité internationale de fait que quelques États possèdent toujours des armes nucléaires, et réaffirme que l'élimination totale, vérifiable et irréversible des armes nucléaires est la seule garantie contre leur prolifération, leur emploi ou la menace de leur emploi. Les

arguments qui fixent des conditions préalables à la mise en œuvre des obligations de désarmement nucléaire ou créent des obstacles artificiels à cette mise en œuvre n'aboutiront qu'au démantèlement progressif du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Les tensions en hausse au niveau mondial, conjuguées aux progrès technologiques rapides, font courir le risque d'un emploi intentionnel ou accidentel d'armes nucléaires, risque qui est à un de ses niveaux les plus élevés que nous ayons vus depuis la guerre froide.

L'impasse qui dure depuis des décennies en ce qui concerne l'application de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient ainsi que d'innombrables résolutions similaires érode la crédibilité et la viabilité du régime de désarmement et de non-prolifération et des normes multilatérales en la matière, ainsi que l'état de droit au niveau international. Cette impasse est une des causes profondes de l'instabilité et du manque de sécurité dans une région qui souffre déjà de conflits militaires chroniques et d'une course aux armements, compte tenu en particulier de la propagation sans précédent des conflits armés et du terrorisme. À cet égard, nous estimons que la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, qui tiendra sa première session en novembre, est pour les Nations Unies une occasion importante de prendre des mesures pratiques en ce sens par l'intermédiaire d'un processus institutionnel et inclusif. La Conférence vise à produire des accords librement conclus par les États de la région sur la base du consensus. C'est une vraie tentative de donner suite à un engagement international convenu de longue date de façon non discriminatoire, qui n'est pas conçue pour isoler un quelconque État de la région.

Sur le plan holistique, ce processus peut servir de plateforme pour traiter tous les problèmes régionaux de désarmement et de non-prolifération en vue de mettre en place une architecture de sécurité régionale robuste qui soit propre à garantir la paix durable et la sécurité collective par le dialogue et la diplomatie. Nous espérons sincèrement que tous les États invités participeront à la Conférence, qui pourrait constituer une contribution majeure au renforcement du régime international de désarmement et de non-prolifération nucléaires et une grande avancée pour ce qui est de remédier à la détérioration des conditions de sécurité dans la région, sans parler de l'incidence positive qu'elle pourrait avoir sur la prochaine Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui se tiendra en 2020 et dont nous espérons qu'elle sera couronnée de succès.

Nous comptons aussi sur l'appui continu de tous les États Membres à cette initiative, ainsi qu'au projet de résolution (A/C.1/74/L.1) que l'Égypte présente chaque année sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires, qui, jusqu'en 2017, était adopté par consensus, et au projet de résolution A/C.1/74/L.2, que nous soumettons au nom de la Ligue des États arabes et qui s'intitule « Le risque de prolifération nucléaire au Moyen-Orient ». Nous considérons que le soutien des États Membres est la preuve de leur attachement au désarmement nucléaire, ainsi qu'à la sécurité collective et à la paix durable au Moyen-Orient et au respect des obligations convenues à cet égard.

M^{me} Nadeau (Canada) (*parle en anglais*) : Nous devons nous rassembler pour renforcer l'architecture mondiale de désarmement nucléaire qui revêt un caractère crucial, depuis des décennies, pour notre sûreté et notre sécurité. Nombre de délégations ont clairement à l'esprit que 2020 marquera le cinquantième anniversaire du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et coïncidera avec la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération nucléaire. Le Canada œuvrera avec tous les États parties en faveur d'un résultat pragmatique et équilibré à la Conférence d'examen pour nous rapprocher de la réalisation de la promesse du TNP. Il est fier d'être parmi les 16 États non dotés d'armes nucléaires dont les ministres ont déclaré en juin qu'il était nécessaire de prendre des mesures concrètes et réalistes à l'appui du désarmement nucléaire. Le Canada félicite la Suède et l'Allemagne d'avoir créé un forum politique pour redynamiser les efforts de désarmement en vue de la prochaine Conférence d'examen. Nous appelons les cinq membres permanents du Conseil de sécurité à faire, avant la Conférence d'examen, des déclarations politiques sans équivoque qui soulignent les dangers d'une guerre nucléaire et renforcent leur attachement à l'avènement d'un monde sans armes nucléaires.

(*l'oratrice poursuit en français*)

Compte tenu de l'intensification des tensions mondiales et des menaces à la paix et à la sécurité internationales, nous devons faire preuve d'un leadership audacieux en matière de désarmement nucléaire. Une volonté politique est nécessaire pour que la Corée du Nord engage fermement sa dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible. Une volonté politique doit être mobilisée pour proroger le nouveau Traité de réduction des armements stratégiques. Une volonté politique de la part des États dotés d'armes nucléaires fournirait

l'impulsion nécessaire pour que la Conférence du désarmement fasse avancer d'importantes initiatives en matière de désarmement et de non-prolifération nucléaires, y compris la négociation d'un traité sur l'interdiction de la production de matières fissiles.

Alors que nous tâchons de surmonter les impasses politiques qui entravent l'avancement du désarmement, des travaux d'experts scientifiques et techniques sur la vérification du désarmement nucléaire demeurent un facteur de confiance essentiel, et nous saluons le rapport consensuel du Groupe d'experts gouvernementaux des questions de vérification du désarmement nucléaire. Le Canada appuie sans réserve le Partenariat international pour la vérification du désarmement nucléaire, et nous serons ravi d'accueillir la séance plénière du Partenariat en décembre à Ottawa.

(l'oratrice reprend en anglais)

La coopération et le dialogue permanents sont extrêmement précieux pour faire progresser le désarmement nucléaire. Le Canada participe activement à l'entreprise transrégionale que constitue l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement. Nous sommes fiers du travail de l'Initiative, qui s'emploie à bâtir des ponts, se réunissant régulièrement avec des responsables des cinq membres permanents du Conseil de sécurité et d'États non dotés d'armes nucléaires afin de plaider pour plus de transparence, pour l'amélioration du processus d'examen du TNP et pour d'autres mesures concrètes visant à renforcer l'application du TNP. Le Canada félicite les États-Unis d'avoir convoqué une réunion plénière dans le cadre de leur initiative Créer un environnement propice au désarmement nucléaire, qui a réuni des hauts fonctionnaires de pratiquement tous les États dotés d'armes nucléaires et de plus de 30 États non dotés d'armes nucléaires, dont le Canada. Nous estimons que ce forum donne la possibilité d'engager un dialogue véritable afin d'identifier et de surmonter les obstacles politiques et en

termes de sécurité qui se dressent sur la voie du progrès en matière de désarmement nucléaire.

Le monde compte sur nous tous pour cesser d'échanger des accusations et d'inciter à la défiance, et, au lieu de cela, être motivés par la nécessité de bâtir et de maintenir ensemble la paix et la sécurité.

La version intégrale de la présente déclaration sera publiée sur la plateforme PaperSmart.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je vais maintenant donner la parole aux représentants qui ont demandé à exercer leur droit de réponse. Je rappelle à toutes les délégations que la première intervention est limitée à cinq minutes, et la seconde à trois minutes, conformément à la décision que nous avons prise ce matin.

Je donne la parole au représentant de la République populaire démocratique de Corée.

M. Jang Il Hun (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Je souhaite répondre à la déclaration prononcée par l'Australie, au nom de l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement, ainsi qu'à celles des représentants de la Suisse et du Canada. Je conseille à ces pays d'étudier d'abord l'essence de la question nucléaire dans la péninsule coréenne sans suivre aveuglément leurs alliés. Notre possession d'armes nucléaires était un choix inévitable pour notre légitime défense. Si la dissuasion nucléaire, principale raison d'être de nos têtes nucléaires, était éliminée, nous n'aurions plus besoin de la moindre tête nucléaire. Cela dit, je tiens à réaffirmer que l'appel à appliquer les sanctions du Conseil de sécurité n'aidera pas à régler le problème mais, au contraire, exacerbera la situation. Nous braverons d'un seul front toutes les difficultés créées par les sanctions barbares et inhumaines.

La séance est levée à 12 h 50.